2024- 2029

P.A.GE.

Prévention Asnières GEnnevilliers Colombes

PROJET DE SERVICE

PROJET DE SERVICE

Asnières, Gennevilliers, Colombes

Asnières, Gennevilliers, Colombes

Siège social : 3 Avenue des Lots Communaux – 92 230 Gennevilliers

☎ : 01 41 47 93 00

e-mail : secretariat@asso-page92.fr

SOMMAIRE

1 Introduction ……...……P.3
1.1 Présentation de l'association : nom, mission, historique, valeurs, cadre juridique…….……P.4

1.2 Contexte et diagnostic : description de la situation sociale et des besoins locaux des trois territoires...P.8

2 Objectifs…… ...P.20

2.1 Définition des objectifs généraux et spécifiques du service de prévention spécialisée.

3 Organisation institutionnelle……...…..P.29
3.1 Personnel : Présentation de l'équipe (éducateurs spécialisés et chef de service sous forme d'organigramme)

3.2 Implantation du service…….....P.30

3.3 Habilitation/cadre législatif……..…….P.30

4 Population cible ……...…….P.31

4.1 Profil des jeunes visés : âge, origine, contexte familial……P.31

4.2 Public connu ……...……..P.33

4.3 Public accompagné……P.34

5 Méthodologie d'intervention ……..…..P.34

5.1 Description des approches, de la méthodologie d'intervention et des outils utilisés (Travail de rue, présence sociale, accompagnement individuel, actions collectives...)…….….P.34

5.2 Principe de travail en réseau et en partenariat (partenaires institutionnels, partenaires sportifs et culturels et autres...)……..……P.38

5.3 Modalités de coordination avec les autres acteurs locaux ou autres…….P.40

6 Organisation du service/organisation générale ……P.42

6.1 Réunions d'équipe……...…..P.43

6.2 Semaine type……..……P43

6.3 Formation et accueil de stagiaires ……P.43

6.4 GAPP ……...…….P.44

6.5 Continuité de service……P.44

6.6 Organisation du temps de travail (outils éducatifs, outils de communication, logistique…)……...…P.44

7 Ressources nécessaires ……...……..….P.45

7.1 Matériel : Équipements, locaux, véhicules……..……..P.45

7.2 Financement : Budget prévisionnel et sources de financement (subventions publiques etc.)……..P.46

8 Évaluation et suivi…….P.46

8.1 Méthodes d'évaluation (audit interne et externe, contrôle interne, évaluation unique…)……..…..P.46

8.2 Indicateurs de réussite…….....…….P.47

8.3 Perspectives d'amélioration ……...……..P.47

9 Communication et sensibilisation ……...…….P.47

9.1 Stratégie de communication pour informer la communauté locale sur le service……P.47

9.2 Sensibilisation des jeunes et de leurs familles……..P.48

10 Plan d'action ……...……..P.48

10.1 Plan d'action concret pour la première année de mise en œuvre du projet……P.48

Conclusion…….…….P.49

11 Annexes :

11.1 Documents de référence.

1. Introduction

La prévention spécialisée, service de la protection de l'enfance, constitue un mode d'action éducatif en direction de jeunes, de groupes de jeunes et de leurs familles en risque de marginalisation ou déjà marginalisés. Par sa capacité à nouer des relations de confiance dans la durée avec eux, dans leur lieu de vie, ce service est un outil supplémentaire et innovant pour les conseils départementaux dans leurs missions de protection de l'enfance.

La démarche de renouvellement de projet de service est une opportunité pour évaluer, questionner les pratiques professionnelles et analyser le contexte social, législatif afin d'évaluer les besoins, les attentes du public jeune sur les territoires pour lesquels le service de Prévention PAGE est mandaté par le département des Hauts-de-Seine.

L'association P.A.GE est engagée dans une action d'adaptation à son contexte depuis de nombreuses années.

Cette démarche conduit à une constante recherche d'innovation afin de répondre aux problématiques des jeunes et leurs évolutions

L'association entre dans une période de transition intéressante offrant de belles perspectives avec la fin d'un cycle et un nouveau projet.

En effet, la réécriture du projet associatif, les travaux de mise aux normes des locaux et le renouvellement d'une partie du personnel, sont des signaux forts d'une nouvelle « PAGE » de l'association.

Nous avons proposé une démarche de renouvellement des projets de service en plusieurs étapes :

- Une évaluation des années précédentes afin de réinterroger les pratiques,
- un diagnostic actualisé et partagé avec les partenaires
- Un nouveau projet co-construit avec les différents acteurs (jeunes, familles, partenaires…).

Cette démarche s'achèvera avec une présentation publique aux jeunes, aux familles et aux partenaires.

Le présent projet de service vise à exprimer une volonté collective et à mobiliser les professionnels des équipes de P.A.GE Asnières, Gennevilliers et Colombes autour d'un projet commun tourné vers l'avenir, une démarche, un document de référence, un outil de pilotage.

L'ensemble des projets de trois services ont été réécrits et coordonnés sur la même temporalité en suivant une méthode commune rythmée par des temps de travail avec les partenaires, les éducateurs, la direction et les administrateurs de l'association.

Dans ce cadre, les équipes souhaitent réaffirmer leurs intentions, leurs missions, leurs valeurs, leurs principes d'actions à travers l'écriture de ce nouveau projet de service 2024-2029.

1.1 Présentation de l'association : Nom, mission, historique, valeurs, cadre juridique.

Présentation de l'association P.A.GE

Le projet associatif

L'association P.A.GE (Prévention Asnières Gennevilliers) est un service de prévention spécialisée, créée le 29 juillet 1997. Elle est régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Son siège social est à Gennevilliers, elle est habilitée pour intervenir sur les quartiers de trois communes : Gennevilliers, Asnières et Colombes.

Historique

Le 30 avril 1987, l'association « Club du Luth » est déclarée pour permettre aux habitants du quartier de se rencontrer, de se prendre en charge, de pratiquer des activités, favoriser l'échange et la participation entre générations et ethnies différentes.

En 1991, le Club du Luth souhaite compléter son action et demande son agrément en tant que club de prévention spécialisée.

L'association a donc deux objectifs :

- une partie animation
- une partie prévention spécialisée.

En 1997, le « Club du Luth » renonce aux activités de prévention spécialisée et en confie la charge à une nouvelle association : P.A.GE. (Prévention Action GEnnevilliers). L'association P.A.GE**.** est officiellement créée le 29 juillet 1997 et conserve la même adresse au 2/6 Boulevard J.J. Rousseau. Elle est mandatée sur le quartier du Luth à Gennevilliers. Dès lors les deux structures cohabitent sur le quartier.

En juin 1999, le Conseil d'administration décide de déménager dans ses propres locaux. Le siège s'installe provisoirement au « Village » le 1er septembre 1999 au 2 rue Pierre Graindorge dans l'attente de la fin des travaux au 20 rue Eugène Delacroix.

A la demande du Conseil Général, débute alors la réflexion sur la nécessité de reprendre une activité de prévention spécialisée sur les quartiers nord d'Asnières (Septembre 1999).

Le 1er novembre 2000 (effet au 21 janvier 2001) une convention départementale est signée entre le président du Conseil Général et l'association P.A.GE modifiant l'agrément concernant les territoires d'implantation : l'association est mandatée sur les quartiers nord d'Asnières entre Colombes et Gennevilliers, de la rue Robert Dupont au sud jusqu'aux Mourinoux au nord.

Février 2000 : Le siège social se situe dorénavant au 20 rue Eugène Delacroix.

A partir de janvier 2003, le département délègue à P.A.GE l'exercice d'une action de prévention spécialisée sur le quartier des Fossés Jean à Colombes.

L'extension d'activité rend nécessaire la création en octobre 2002 et janvier 2003 de deux postes de chefs de service.

En 2013, l'Association se voit accorder par l'autorité de tarification la possibilité d'opérer une réorganisation interne qui porte sur la nécessité de rééquilibrer l'encadrement en direction des équipes éducatives. Un troisième poste de chef de service apparait dans l'organigramme.

En 2016, dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain touchant le quartier des Fossés-Jean, l'équipe de Colombes quitte les locaux qu'elle occupait rue Michelet pour ceux proposés au 165 de l'Avenue Stalingrad par Colombes Habitat Public.

A l'occasion de son Assemblée Générale du 9 octobre 2020, l'Association P.A.GE connait un changement de Présidence, Mme Sonia BLANC succédant à M. William LANZ. Le bureau est alors renforcé et est désormais composé d'une présidente, d'un vice-président (M. William LANZ), d'une trésorière (Mme Martine MONSEL), d'un trésorier adjoint (M. François RELLIER), d'une secrétaire (Mme Marie-Pierre BENHADDOU) et d'une secrétaire adjointe (Mme Emmanuelle LAIGNEL).

Nos Missions

Notre action s'adresse en priorité à des adolescents ou jeunes adultes marginalisés pris dans des processus de ruptures multiples, qui ne fréquentent pas les structures de droits communs. La tranche d'âge de ce public est celle de 11 à 25 ans. Dans ce cadre, l'association PAGE doit :

- Aller à la rencontre des jeunes en difficultés de 11 à 25 ans habitant et ou fréquentant les quartiers de notre zone d'intervention.
- Agir à l'encontre des différents processus de marginalisation des jeunes,
- Développer des actions destinées à favoriser l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes accompagnés,
- Soutenir et aider des jeunes en difficulté,
- Contribuer à la prévention de la délinquance,
- Participer au développement de la vie sociale dans les lieux où elle intervient,
- Accompagner les jeunes vers les structures de droit commun.

Les valeurs de l'Association P.A.GE.

P.A.GE est un club de prévention spécialisée et intervient dans le respect de ses principes fondateurs :

L'absence de mandat nominatif :

Les personnes qui bénéficient de l'intervention ne sont pas désignées, à la différence d'autres types d'intervention sous mandat administratif ou judiciaire ;

La libre adhésion du public :

L'intervention est fondée sur l'acceptation de la relation proposée pour aider le jeune à réaliser son choix de vie ;

Le respect de l'anonymat : (dans le cadre de la loi).

Ce principe découle des deux autres et se traduit par une exigence de discrétion, garante de l'efficacité et de la crédibilité d'un travail fondé sur la confiance ;

La volonté de rétablir du lien social et de travailler auprès des familles

L'isolement et le repli sur soi sont des risques qui guettent les publics les plus fragiles. L'action de la Prévention Spécialisée vise à redonner goût à la vie en société et à s'y investir ;

La non-institutionnalisation de ses actions.

La prévention peut être amenée à construire des formes de réponses collectives adaptées aux problèmes rencontrés.

La prévention spécialisée n'ayant pas vocation à proposer des activités pérennes. Chaque fois que ces actions sont appelées à durer, elle s'efforce de les transmettre aux partenaires de droit commun ;

Et l'impérieuse nécessité de rechercher les partenariats adéquats.

Le partenariat est une conséquence logique de l'exercice incombant à la prévention spécialisée (art.5-arrêté interministériel du 4 juillet 1972). L'action éducative des équipes de prévention est conduite avec l'ensemble des professionnels et partenaires pouvant être concernés.

Les administrateurs bénévoles ainsi que les salariés de l'association P.A.GE, partagent des valeurs fondamentales communes et œuvrent à leur respect et application au sein de l'association et dans leur action en direction du public :

- **Le respect de la dignité humaine** : la conviction partagée que chacun possède en lui les capacités pour réaliser sa propre intégration sociale implique que chaque jeune soit appréhendé globalement en tant que personne dans toute sa singularité et dans toutes ses spécificités.

- **La promotion de la citoyenneté** : Il s'agit de faire valoir ses droits et respecter ses devoirs. Elle se traduit par un engagement personnel à la raison d'être et aux actions de l'association. Considérer le jeune comme un citoyen et le renvoyer à sa responsabilité, c'est l'aider à construire son identité citoyenne mais également familiale, sociale, et environnementale pour lui permettre de devenir un acteur social autonome.

- **La promotion des valeurs républicaines** : Il s'agit du respect des institutions, du cadre légal et des règles internes en étant exemplaire. Dans le cadre de l'action éducative, en construisant du sens autour de la loi, du respect de la loi, du respect de l'état de droit et des règles, le jeune prend conscience du vivre ensemble.

- **Le respect de la liberté de penser et la laïcité** : P.A.GE est une association loi 1901 délégataire d'une mission de service public qui respecte les convictions et croyances sans distinction. Quels que soient les engagements citoyens et/ou religieux des personnes (administrateurs, salariés, les jeunes et leurs familles), la question religieuse ne peut ni interférer dans le fonctionnement de l'association, ni dans la posture d'accompagnement. Dans l'accompagnement, il s'agit de cadrer les comportements par la mise en avant des principes laïcs et républicains.

- **La solidarité** : Il s'agit d'écouter et comprendre pour apporter les moyens, les ressources permettant de surmonter les difficultés, de prendre en main les situations. Aider, accompagner et réfléchir avec le jeune, c'est l'encourager à sa propre mobilisation en l'amenant à prendre la mesure de ses propres ressources et à faire émerger ses propres capacités.

- **L'humanisme** : La confiance en l'être humain est le fondement du militantisme des administrateurs et des salariés de l'Association. Il s'agit de reconnaitre et respecter chacun en tant que personne avec ses convictions, ses qualités, ses projets, ses compétences, ses états. Être à l'écoute, dialoguer et reconnaitre le jeune en tant que personne, lui permet de s'ouvrir et de participer activement à son accompagnement en tant qu'acteur de son devenir

En déclinaison, le Projet Associatif s'articule autour de 4 axes :

- Être en soutien et en accompagnement des jeunes de 11 à 25 ans en rupture avec les institutions dans des quartiers en difficulté sociale ;
- Aider ces jeunes à accéder à une autonomie de vie, en apportant des réponses adaptées et personnalisées à leur situation, en levant les freins à l'insertion citoyenne, sociale et professionnelle, dans une posture de prévention spécialisée et innovante ;
- Accompagner les jeunes en coopération avec nos partenaires institutionnels et les autres associations ;
- Avoir une action de prévention militante et concrète en impliquant les habitants et notre public dans la co-construction des solutions et des réponses individuelles et collectives.

Le cadre juridique

L'arrêté du 4 juillet 1972 est le texte fondateur. Il intègre la prévention spécialisée à la politique de protection de l'enfance et officialise son existence comme solution d'action en direction des jeunes les plus en difficulté. Cet arrêté détermine également l'activité et les modalités d'existence des équipes et instaure la professionnalisation ;

Les lois de décentralisation et plus particulièrement la Loi 86-17 du 6 janvier 1986, dite « loi particulière » clarifie la place de la prévention spécialisée au sein de l'aide sociale à l'enfance, compétence départementale ;

La Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénove le cadre de l'action sociale et médico-sociale. Cette loi renforce notre mission en présentant les actions de la prévention spécialisée au titre de l'aide sociale à l'enfance et de la protection de la jeunesse ;

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) intègre la prévention spécialisée dans le champ de l'aide sociale à l'enfance. C'est la combinaison des articles L 121-2 et 221-1 du CASF qui constitue la base légale des actions de prévention spécialisée ;

La Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance poursuit trois objectifs : renforcer la prévention, améliorer le dispositif d'alerte et de signalement, diversifier les modes d'intervention auprès des enfants et de leur famille ;

La Loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant intègre de façon spécifique la prévention spécialisée, en référence à l'article L221-1 du CASF ;

Le Conseil d'Administration

Les statuts prévoient un maximum de 18 membres. En 2022, il est composé de 14 personnes de manière équilibrée : habitants des quartiers concernés, militants associatifs, professionnels (ou retraités) du secteur éducatif et social.

Une collaboration directe, régulière et complémentaire existe entre le Conseil d'Administration et l'équipe de direction. Un siège est réservé pour un représentant désigné par chacune des Municipalités sur lesquelles notre action se développe.

1.2 Contexte et diagnostic : description de la situation sociale et des besoins locaux des trois territoires

ASNIERES

La ville d'Asnières sur Seine est située dans la banlieue Nord-Ouest de Paris sur la rive gauche de la Seine, C'est une commune du département des Hauts-de-Seine dans la région Ile-de-France (petite couronne).

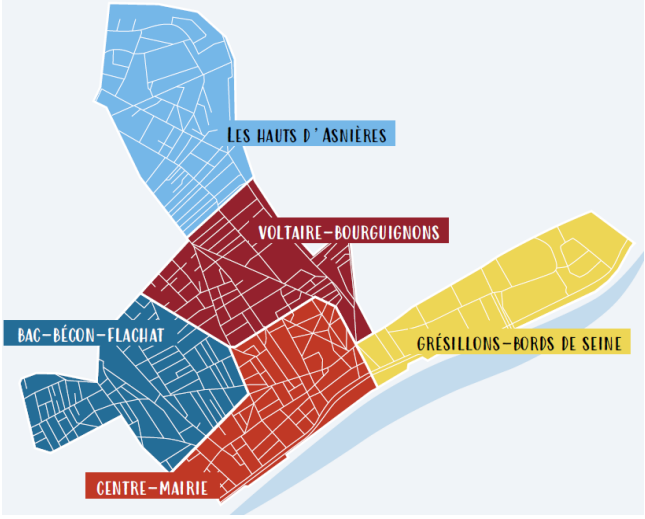

Elle compte 85 946 habitants en 2018 selon l'INSEE. D'une superficie de 482 hectares, la commune se caractérise par une forte diversité de logements. La part de logements sociaux y est de 19.7% par rapport au nombre de résidences principales. Le parc de logement social a fait l'objet, ces dernières années, d'un Projet de Rénovation Urbaine (PRU) notamment dans le quartier politique de la ville où intervient notre service éducatif P.A.GE : les Hauts d'Asnières.

Parmi les différentes spécificités de ce territoire des Hauts d'Asnières, il est à noter qu'il existe un découpage géographique en sous-quartiers

- Les Mourinoux
- Les Freycinets
- Les Pompiers
- Les Courtilles

Cela présente des enjeux et des stratégies spécifiques notamment dans le cadre du travail de rue et de la présence sociale.

Caractéristiques socio-économiques du territoire d'intervention : Les Hauts d'Asnières

Si plusieurs indicateurs démographiques témoignent de l'attractivité de la commune, de fortes disparités sociales existent au sein de la population asniéroise et se manifestent avec une réelle sectorisation des espaces sur le plan de l'habitat.

Quelques indicateurs socio-économiques :

- 18 % de la population a plus de 60 ans, 40% moins de 25 ans (25% de 0-14ans et 23% de 15 à 24ans)
- 43% de la population vit en couple avec ou sans enfant(s)
- 4% de la population est propriétaire occupant (+ de 90% locataire)
- 4% des jeunes âgés de 15 à 17 ans sont non scolarisés
- 22% de taux de chômage
- 21% des jeunes résidents du territoire des Hauts d'Asnières, âgés de 16 à 25 ans sont non scolarisés et sans emploi.
- 42 % de non diplômés
- 25% de familles monoparentales
- 19% de familles nombreuses

(Source : site sig.ville.gouv.fr)

Une présence de structures dans les Hauts d'Asnières

Structures représentées	Quartiers des Hauts d'Asnières
Éducation nationale – Écoles Élémentaires et maternelles	12
Éducation nationale – Collèges/Lycées	3
Club de prévention	1
Ville d'Asnières- structures de Proximité	8
Associations locales	4
TOTAL	28

Synthèse :

- Concentration d'équipements publics sur le quartier des Mourinoux et non dans les autres sous-quartiers qui a pour conséquence un enjeu de mobilité de la population et surtout de la jeunesse ;
- Une importante précarité de la population qui présente des enjeux autour de l'emploi, la scolarité, la parentalité ;
- Des indicateurs socio-économiques qui présentent un clivage et une séparation avec les autres quartiers de la ville.

Équipements jeunesse sur le territoire des Hauts d'Asnières :

Le territoire des Hauts d'Asnières comprend plusieurs équipements sportifs dont deux gymnases, un centre sportif (piscine, patinoire, tennis, terrains de football, stand de tir à l'arc, gymnase), un stade et un terrain de proximité. Au regard de ces éléments, il apparaît nécessaire de préciser qu'il existe des liens avec d'autres thématiques. Les enjeux relatifs à la jeunesse touchent en effet le domaine de l'emploi et de l'insertion professionnelle, du logement, de la scolarité, de la prévention, de la santé ou de l'accès aux droits.

Malgré la présence d'équipements au sein de ce territoire, une partie du public jeune ne fréquente pas ces structures locales. Il existe une forme de défiance à l'égard des institutions, caractérisée par une violence verbale et parfois physique. Faits marquants, les incendies criminels de plusieurs bâtiments publics ont eu lieu durant les émeutes de juillet 2023.

Éducation et Famille

À Asnières-sur-Seine, les ressources sont nombreuses à travers la diversité des acteurs locaux et institutionnels, par l'existence de dispositifs et de moyens dits de droit commun pouvant être affectés au territoire, les Hauts d'Asnières.

Les Centres Sociaux Culturels (Aimé Césaire / Louise Michel)

Ce sont des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent la population des Hauts d'Asnières.

Ces dispositifs offrent un accueil, des activités et des services ; par là même ils sont en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. C'est un lieu de rencontre et d'échange entre les générations, ils favorisent le développement des liens familiaux et sociaux.

4 missions complémentaires aux missions générales :

- Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers ;
- Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté ;
- Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire des Hauts d'Asnières ;
- Mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles.

<u>Les Dispositifs</u>

Le Programme de Réussite Éducative (PRE)

Le projet de réussite éducative se caractérise par une démarche double :

- D'une part, la prise en compte de l'enfant dans la globalité de son être, à savoir un enfant doté d'un corps, d'un intellect et d'affects, mais aussi la prise en compte de cet enfant dans son environnement social et familial ;
- Et d'autre part, l'approche individualisée des parcours éducatifs où il s'agit de prendre en compte la singularité de chaque situation.

Ce dispositif prévoit également le financement d'actions sur lesquelles s'appuient les équipes pluridisciplinaires et qui contribuent à la construction de ces parcours éducatifs individualisés. Dans ce cadre, la ville d'Asnières, porteuse du dispositif, a construit les modalités pratiques du PRE en fonction de ses contraintes locales.

Le Dispositif Atelier Relais

Le dispositif Atelier Relais propose un accueil de deux semaines adaptées à des élèves (collégiens) en marginalisation scolaire et sociale afin de les préparer à la poursuite d'un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle tout en s'attachant à privilégier un objectif de socialisation et d'éducation à la citoyenneté. Certains élèves en rupture plus profonde avec les exigences de la vie des établissements scolaires, ou en voie de déscolarisation, ont besoin d'une prise en charge éducative plus globale et d'un suivi scolaire et pédagogique plus approprié. Ce dispositif est rattaché au collège Renoir sectorisé dans les Hauts d'Asnières.

Le Dispositif A.C.T.E (Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus)

A.C.T.E. est un dispositif piloté par le Service Jeunesse de la Ville, financé par le Département des Hauts de Seine.

Cet Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus s'adresse aux élèves des quatre collèges asnièrois.

Le partenariat entre la Ville, le collège, les familles et acteurs associatifs jeunesses a pour but de proposer un suivi éducatif pour lutter contre le « décrochage scolaire ».

Santé

L'Espace Santé Jeunes :

C'est un lieu d'accueil, d'écoute, de prévention et d'orientation pour les jeunes âgés de 11 à 25 ans**,** pour leurs parents et pour les professionnels qui travaillent avec un public jeune. La médiatrice santé de l'ESJ mène également des actions collectives de prévention et d'éducation à la santé, dans leurs locaux, dans les établissements scolaires et les structures jeunesses. L'Espace Santé Jeunes accueille les jeunes sur la base de principes reposant sur la gratuité, l'anonymat et la confidentialité.

La Maison de Santé Espoirs :

La Maison de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) est une structure pluridisciplinaire où travaillent de manière coordonnée médecins et auxiliaires médicaux. Un des objectifs de la Maison de Santé Espoirs est d'attirer et maintenir des médecins dans les zones carencées en offre de soins. C'est un levier de l'amélioration de l'accessibilité aux soins, notamment dans le quartier prioritaire de la politique de la ville, Les Hauts d'Asnières.

Insertion sociale et professionnelle des jeunes

L'équipe de médiateurs CLSPDR :

Une équipe de 3 médiateurs est à la disposition des jeunes Asniérois. Leur mission principale est d'être présents aux abords des collèges et lycées sur les principaux horaires d'entrées et de sorties. Ils sont présents dans les espaces publics et lors des manifestations organisées par la mairie. Ils créent du lien social et gèrent les conflits par le dialogue.

La Mission Locale :

Le Contrat Engagement Jeune

Le Contrat Engagement Jeune est un dispositif d'État, destiné à aider les jeunes de 18 à 25 ans en situation de précarité dans leur accès à l'autonomie et à l'insertion professionnelle. Ce dispositif est développé sur des territoires dont fait partie la commune d'Asnières sur Seine.

Le public cible est âgé de 16 à 25 ans et connaît de grandes difficulté (jeunes non scolarisés, sans emploi ni formation, sans soutien familial et ressources inférieures aux plafonds RSA).

Le Contrat d'Accompagnement Territorial

Le dispositif s'appuie sur la double implantation de la Mission Locale sur les deux quartiers relevant de la politique de la ville d'Asnières-sur-Seine : les Hauts d'Asnières où le siège de la Mission Locale est implanté et le quartier Sud-est. L'action vise les jeunes éloignés de l'emploi et/ou en rupture avec les institutions en priorité résidant en politique de la ville.

Le PRIJ (Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse)

Ce dispositif mis en œuvre à Asnières vise l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans des QPV et éloignés des dispositifs/institutions.

POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ)

Espace créé au sein du Service Jeunesse de la ville, Le PIJ informe et accompagne les asnièrois âgés de 16 à 25 ans dans leurs recherches concernant le logement, l'emploi et la formation, la santé, les loisirs et la culture.

EVALUATION DES ANNEES ANTERIEURES

Dans le cadre de l'élaboration du projet de service, notre service éducatif P.A.GE Asnières a engagé des actions pour tenir comptes des éléments d'analyse et s'engager sur les axes d'améliorations abordés avec notre service éducatif et les partenaires.

ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

L'année 2021 a été celle d'une reprise de l'activité en présentiel. Ainsi l'équipe éducative a pu renouer le contact et reprendre le travail de rue et la présence sociale.

L'année 2022 a été marquée par l'arrivée de deux éducateurs au cours du 2ème semestre. Ainsi cela a créé une nouvelle dynamique et permis d'engager un travail de terrain visant à être connus et reconnus par le public et les partenaires.

La rencontre par observation, qui repose sur un travail de rue et une présence sociale dans les endroits clés de l'espace public. Ce travail de rue rend possible l'émergence de demande des jeunes, ainsi que la prise en compte d'un public qui, pour de multiples raisons, n'effectue pas de démarches de rapprochement.

Les orientations institutionnelles qui découlent de la qualité du réseau et du partenariat.

Les orientations informelles (bouche-à-oreille...) reposant sur la qualité de la visibilité de l'implantation de l'équipe au sein du territoire.

Dans le cadre d'identification des problématiques, nous faisons état de personnes accompagnées poly-problématiques. Par ailleurs la problématique des conduites à risques à travers le phénomène des rixes présente des enjeux sur le long terme et notamment à travers la mobilité des jeunes.

TRAVAIL DE RUE ET PRÉSENCE SOCIALE

Durant les années 2020 et 2021, en raison de la crise sanitaire, le travail de rue et la présence sociale se sont organisés différemment. Par ailleurs, la reprise de l'activité en présentiel a permis de reprendre ce mode d'intervention offrant « de réels échanges » et contact avec l'environnement social du territoire. Cependant cette activité s'est réalisée avec le besoin de renforcer notre effectif. Le territoire étant étendu, la présence éducative n'a pu se faire dans toutes les parties connues.

Durant l'année 2022, le travail de rue a été intensifié et réalisé sur des temps stratégiques préalablement définis en équipe. Les éducateurs étaient présents à la sortie des collèges ainsi que les soirs et certains week-ends.

PARTENARIAT

En 2021, suite au déconfinement, ce fut l'occasion de réactiver et de renforcer le partenariat.

En 2022, des projets innovants ont permis d'accentuer cette dynamique notamment avec les bailleurs et les associations du quartier.

GENNEVILLIERS

Gennevilliers est une commune française du département des Hauts-de-Seine en région Ile de France, située au nord-ouest de Paris. Ses habitants sont appelés les Gennevillois(e)s.

Gennevilliers est limitrophe d'Asnières sur Seine, Colombes, et Villeneuve la Garenne.

La commune est constituée de :

- 2 cantons (Gennevilliers Nord et Sud)
- 8 quartiers résidentiels, le Village, Chevrins-Cité-Jardins, le Fossé-de-l'Aumône, le Luth, Chandon-Brenu-Sévines et l'écoquartier dont certains en Quartiers « Politique de la Ville » : les Grésillons, Luth-Fossé et les Agnettes.

La commune compte 49 880 habitants (Insee 2020). Gennevilliers est l'une des communes ayant eu la plus forte croissance démographique des Hauts de Seine depuis 1999, avec près de 22 000 habitants supplémentaires en douze ans. C'est, en volume, celle qui a le plus contribué à l'accroissement de la population francilienne aussi bien entre 1999 et 2006 qu'entre 2006 et 2011, après Paris. Il s'agit d'une nette inversion de tendance puisque la commune avait perdu 13 400 habitants entre 1968 et 1999, soit 13,5% de sa population. Cette croissance est à mettre au compte de la rénovation de l'ancien quartier industriel de la Plaine Saint Denis qui, outre l'arrivée de nombreux bureaux et équipements d'envergure, accueille de nouveaux logements.

La commune de Gennevilliers est composée de 48% d'hommes pour 52% de femmes.

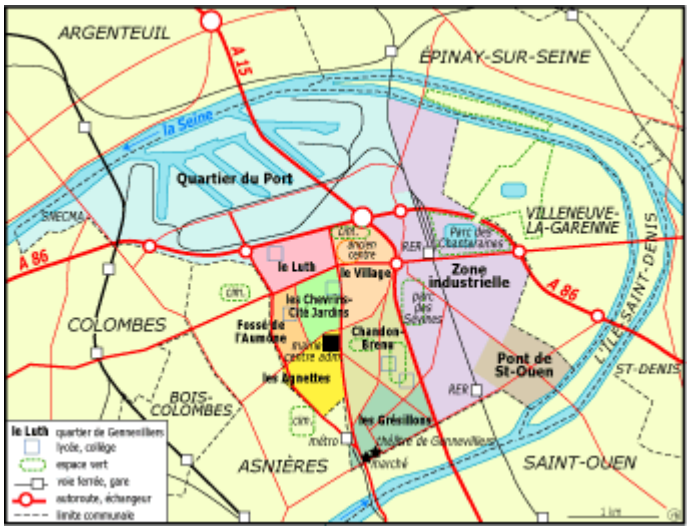

Selon une étude de l'INSEE de 2020, 42,7% de la population a moins de 29 ans, le taux de chômage des 15-24 ans était de 34,2%. La population se compose de :

- 51,6% de couple avec enfants
- 25% de famille monoparentale dont 22,1% sont des femmes
- 23,5% sans enfant.

L'association accompagne des jeunes âgés de 11 à 25 ans, rencontrant des problématiques diverses (insertion professionnelle, santé, justice…). Beaucoup d'entre eux sont accompagnés pour des problématiques de marginalisation, de décrochage scolaire et/ou rencontrant des problématiques intra-familiales.

Secteur du Luth : Il est l'un des plus grands quartiers de la ville avec environ 7100 habitants. Le quartier a été enclavé jusqu'aux opération de rénovation urbaine (suppression de certaines barres d'immeubles) qui ont permis de changer sa physionomie et d'y diversifier ses fonctions. Il se caractérise par une forte densité de population (178,3 habitants par hectare) qui est environ 4 fois supérieure à celle de la moyenne communale (40,4 habitants par hectare). Le quartier est composé exclusivement de logements collectifs. Le quartier est multiculturel, la proportion de population de nationalité étrangère est de 25,6%. Les faibles revenus de sa population le place parmi les quartiers les plus défavorisés avec un revenu médiant mensuel entre 1055 et 1273 euros contre 1293 euros pour la ville. Les principales difficultés du quartier sont : une forte défiance exprimée vis-à-vis des institutions entravant l'action publique, des violences urbaines qui donnent lieu à des dégradations d'équipements, un décrochage scolaire important, un faible niveau de qualification des jeunes sortis du système scolaire, l'invisibilisation des filles sur l'espace public, une insécurité ressentie par les habitants, un phénomène de violences éducatives, une offre de santé insuffisante.

Secteur Fossé de l'aumône : Le quartier compte environ 4930 habitants. C'est un grand ensemble composé essentiellement de logements sociaux, de quelques équipements de proximité. Les particularités socio-démographiques du quartier le distinguent du reste de la commune par une surreprésentation de familles monoparentales. Les revenus médians mensuels sont connus entre 1096 euros et 1212 euros. Il fait partie des trois quartiers les plus féminisés de la ville. 44.6% des ménages sont des personnes seules/ monoparentalité. Les principales difficultés du quartier sont : un décrochage scolaire, un manque de mobilité des jeunes et de leur famille, des difficultés d'accès au droit, un quartier avec le taux de chômage le plus élevé des quartiers de la ville (25 ,2 contre 20,2 pour la ville), des rixes inter-quartiers.

Secteur du village : Le quartier compte environ 4795 habitants, le Village est le troisième quartier le moins peuplé de la commune, classé après ceux du Fossé-de-l'Aumôme et des Chevrins. Le Village est un quartier jeune et dynamique : Une croissance démographique soutenue (+1% en moyenne), l'âge moyen de la population est de 36,6 ans : Les 0-14 ans et les 15-29 sont prédominants dans la pyramide des âges. Le Village est un quartier essentiellement familial : couples avec enfants (34%), beaucoup de familles avec 3 enfants et +, beaucoup de familles avec des enfants de moins de 25 ans.

Le Village est un quartier comportant beaucoup de catégories favorisées : une surreprésentation de cadres et de professions intermédiaires par rapport aux ouvriers et employés, plus de diplômés par rapport au reste de la Ville (15 ans et +), un niveau de revenu supérieur à la moyenne de la Ville.

LES INFRASTRUCTURES PRESENTES SUR LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

Services publics

- Antenne de quartier (rue Jean Moulin -côté rue de la Résistance)
- Centre de loisirs maternel Henri Aguado
- Centre de loisirs maternel Gustave Caillebotte
- Centre Médico-Social Etienne Gatineau Saillant
- Centre Zucman-Gabison (espace santé, PMI)
- Centre Médico Psychologique / Centre d'accueil thérapeutique pour les adultes
- Collège Pasteur
- Collège Guy Moquet
- Ecole des beaux-arts, Galerie Edouard Manet
- Ecole primaire Gustave Caillebotte
- Ecole maternelle Gustave Caillebotte
- Ecole maternelle Henri Aguado
- Maison de l'Enfance du Village
- Office municipal des loisirs
- Structures jeunesse de proximité

Equipements publics/ Structures municipales

- Cimetière communal de Gennevilliers
- Ferme de l'horloge - Salles de quartier

• Gymnases
• Plateau d'évolution sportif (accès par l'allée Caillebotte ou par le gymnase)
• Aire de jeux Caillebotte
• 5 city stades au Luth, 2 city stades au Fossé de l'Aumône

EVALUATION DES ANNEES ANTERIEURES

ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

L'année 2020, au vu du contexte sanitaire, n'a pas permis d'assurer une présence sociale continue sur le terrain. De plus, sur les 7 postes affectés à Gennevilliers, un poste était vacant depuis mars 2020. Le télétravail a eu un impact négatif sur la relation éducative avec les jeunes, néanmoins l'équipe a pu proposer des solutions alternatives pour maintenir le lien.

Le principal frein en 2021 fut la restriction quant à l'accès aux établissements culturels et sportifs, liée au pass sanitaire pour les jeunes adolescents et les adultes. L'équipe éducative a su s'adapter et sensibiliser les jeunes sur le sujet.

En 2022, l'équipe éducative a connu une augmentation des accompagnements notamment chez les jeunes collégiens et les jeunes adultes. Les principales problématiques ont été l'insertion socio professionnelle, le décrochage scolaire et les conduites à risques.

TRAVAIL DE RUE ET PRESENCE SOCIALE

A partir du 11 juillet 2020, la France n'était plus soumise aux strictes restrictions à la circulation et aux rassemblements, ce qui a permis aux éducateurs d'investir de nouveau la rue et les lieux de socialisations de jeunes, tout en prenant en considération les règlementations sanitaires. Par ailleurs, aux contraintes extérieures, se sont adjointes des contraintes internes :

- La protection du personnel imposant l'acquisition du matériel de protection et la mise en place de protocoles sanitaires adaptés,
- Le travail à distance imposé pour le personnel reconnu comme vulnérable à la covid-19 ;

En 2021, lors du travail de rue, les échanges spontanés avec les jeunes ont permis à l'équipe de proposer de nouvelles actions mais aussi de débuter de nouveaux accompagnements ou de tisser d'autres liens avec ceux qui avaient « disparus des radars ». De plus, les échanges réguliers avec l'équipe de médiateurs de la Ville ont permis d'affiner les constats et de coconstruire certaines interventions ;

La dynamique de renouvellement d'équipe en 2022 a permis aux nouveaux éducateurs de se faire connaitre auprès des jeunes et plus largement de l'ensemble des habitants du quartier.

La présence sociale de l'équipe éducative dans les structures jeunesse de quartier a renforcé le partenariat et la confiance entre les éducateurs et les jeunes fréquentant ces lieux.

L'été fut une période propice au travail de rue, les jeunes étaient présents dans le quartier jusqu'à tard dans la soirée, l'équipe de Gennevilliers a renforcé sa présence sur cette période.

Dès la rentrée scolaire 2022-2023, nous avions constaté un climat de tension avec des rixes impliquant des jeunes de 15 à 19 ans, issus des quartiers de Gennevilliers (Fossé et Luth) et des jeunes d'Asnières. Nous avions organisé avec le service Prévention Sécurité de la Ville et les animateurs jeunesse, des maraudes de veille éducative et préventive. Cette réponse coordonnée et dissuasive a permis d'atténuer temporairement les conflits, de rassurer les parents et plus généralement les habitants. Un projet de plus grande envergure est en élaboration pour un travail collaboratif et continu sur l'ensemble de l'année et avec les acteurs socio-éducatifs des deux villes. Notre association, étant implantée sur les deux territoires, est partie prenante et force de proposition.

PARTENARIAT

2020 La présence sociale dans les locaux des partenaires s'est restreinte depuis le premier confinement et malgré le déconfinement. Nous avons pu continuer à rencontrer des jeunes dans les clubs ados, les collèges, au CPEF et Fil continu. Il s'agissait donc principalement d'un public âgé de 11 à 15 ans.

Nous avons été amenés à adapter nos méthodes de travail, et à rencontrer davantage de jeunes âgés de 11 à 15 ans durant l'été. Les rencontres des jeunes âgés de 16 à 25 ans se sont faites par le « bouche à oreilles » et par l'orientation venant des partenaires ;

2021 Une proportion importante des jeunes fréquentant les structures jeunesse de la Ville sont en décrochage scolaire et éloignés des institutions. Nous avons envisagé de faire des projets en partenariat avec ces antennes jeunes afin d'être mieux repérés, continuer à créer du lien et proposer des projets individuels et collectifs ;

2022 Au-delà d'une présence sociale aux abords des établissements, l'équipe éducative a proposé régulièrement des actions à l'intérieur des collèges lors des pauses méridiennes. Un partenariat s'est installé notamment avec le médiateur départemental et la chargée de prévention et sécurité du collège Guy Moquet. Un atelier interactif avec des élèves de la 6ème à la 4ème sur le thème des cyber violences a été proposé aux collégiens, lors de la semaine de l'égalité.

ACTIONS COLLECTIVES

2020 Le confinement et la crise sanitaire n'ont pas permis de rencontrer autant de jeunes que les années précédentes. Partager un temps avec ces groupes sur le support des activités (sortie, ateliers cuisines, atelier bien-être, sport, etc…) a permis de mieux repérer les thématiques éventuelles à travailler en individuel.

2021 Les activités collectives menées ont été diverses. Les jeunes participants ont pu rompre avec leur environnement du quotidien.

2022 Durant les actions collectives sur le thème des rixes, ont fait apparaitre que les échanges entre jeunes n'étaient pas aisés. Le jeu a permis de détendre les participants et d'estomper le sentiment d'appartenance à des camps adverses.

L'équipe de Gennevilliers a ainsi repensé sa manière de travailler la question des « rixes » et tend à proposer des actions collectives en transversalité avec les collègues de l'équipe d'Asnières afin de développer des projets sur la prévention des rixes entre les deux villes.

COLOMBES

Colombes est une ville française, située dans le département des Hauts-de-Seine et la région d'Île-de-France.

Ses habitants sont appelés les Colombien(ne)s.

La commune s'étend sur 7,8 km et compte 86 775 habitants depuis le dernier recensement officiel de la population datant de 2020. Avec une densité de 11 110,8 habitants par km, Colombes a connu une nette hausse de sa population de près de 14% par rapport à 1999.

Entourée par les communes de Bois-Colombes, Argenteuil et La Garenne-Colombes, Colombes est située à 2 km au nord-ouest de Bois-Colombes. La commune est proche du parc naturel régional du Vexin. Depuis 2020, Monsieur Patrick Chaimovitch est le maire de Colombes. La commune de Colombes fait partie de la Métropole du Grand Paris.

La commune de Colombes est composée de 48% d'hommes pour 52% de femmes.

Notre territoire d'intervention : Le quartier prioritaire Fossés-Jean/Bouviers/Stade

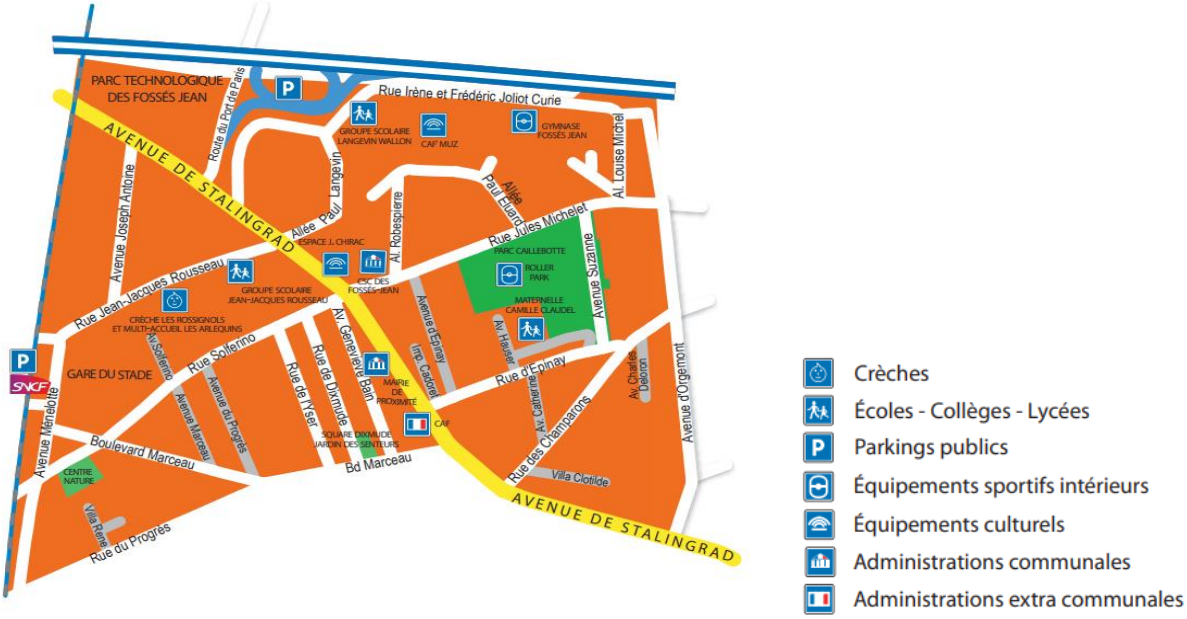

Situation sociale des Fossés-Jean

Le quartier des Fossés-Jean/Bouviers/Stade, situé au Nord de la ville de Colombes, est composé de 6451 habitants soit 8% de la population Colombienne[1]. Il s'étend sur 84 hectares et est référencé Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP). Le quartier des Fossés-Jean/Bouviers/Stade est l'un des trois Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

Aux Fossés-Jean :

- 21% de la population a plus de 60 ans, 35% moins de 25 ans (21% de 0-14 ans et 15% de 15 à 24 ans)
- 46% de la population vit en couple avec ou sans enfant(s)
- 33% de la population vit seule
- 8,5% de la population est propriétaire occupant (+ de 90% locataire)

- 4% des jeunes âgés de 15 à 17 ans sont non scolarisés
- 22% de taux de chômage
- 21% des jeunes résidents aux Fossés Jean, âgés de 16 à 25 ans sont non scolarisés et sans emploi.
- 68,2 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont scolarisés
- 25% de familles monoparentales
- 19% de familles nombreuses
- 25% de population étrangère
- Les commerces alimentaires représentent 1% des commerces de Colombes
- 6 lignes de bus et une ligne de train

(Source : Ville de Colombes, données 2019)

THEMATIQUE	Points positifs	Points négatifs
Espaces extérieurs (parcs, aire de jeux...)	• Présence du parc Caillebote	• Dégradation des espaces dédiés aux jeunes (city stades...) • Sentiment d'insécurité dans et aux abords du parc Caillebote (trafic • de stupéfiants)
Equipements sportifs	• 1 gymnase et 3 city stades	• Peu d'entretien des équipements sportifs
Equipements culturels	• Caf'muz (salle de spectacle)	• Peu d'équipements culturels
Etablissements scolaires	• Présence d'une école primaire • Présence d'une école maternelle • Présence d'un collège	• Pas de lycée
Services publics et associatifs	• Présence de l'espace Jacques Chirac regroupant le CSC, la médiathèque, la maison France Service. • Tissu associatif riche • Proximité de la PMI et de la CAF	• Peu de structures de droits communs
Vie économique (commerces, entreprises…)	• Présence de 2 crèches • 1 magasin Leclerc	• Peu de commerces alimentaires • Pas de banques et peu de distributeurs automatiques • Manque de variété de restaurant • Peu de médecins et de spécialistes • Projet de fermeture du magasin Leclerc
Habitat, logement	• Quartier en pleine rénovation urbaine	• Beaucoup de logements sociaux
Transport	• Le quartier est bien desservi en termes de transports en commun (6 lignes de bus et 1 ligne de train). • Arrivée prochaine du tramway	• Les bus ne passent pas aux horaires indiquées (attente parfois longue) • Difficultés de stationnements (stationnement sauvage)

Ambiance, climat, vie de quartier	• Ambiance conviviale • Forte mixité sociale	• Nuisances sonores et visuelles dues aux travaux sur la voie publique qui perdurent • De nombreuses incivilités repérées
Public	• Mixité sociale	• Disputes de voisinage dans certains quartiers/ Fréquentation des halls d'immeubles • Comportements délictueux des jeunes (conduites sans permis et/ou sans casque…) • Peu de filles visibles sur l'espace public

Analyse des besoins

Par le biais du travail de rue et de échanges avec les acteurs du territoire, nous avons constaté que de nombreux jeunes cumulant plusieurs difficultés (problèmes relationnels de tous ordres), se trouvent dans des situations de décrochage scolaire ou ne manifestent plus d'intérêt à leur parcours scolaire.

A ce rapport difficile avec l'institution scolaire, nous constatons une influence néfaste d'un certain nombre de jeunes plus âgés (18-25 ans) qui valorisent des comportements négatifs auprès des plus jeunes (11-17 ans).

Les jeunes en grande difficulté sont le plus souvent en échec scolaire et tendent vers une forme de marginalisation et d'exclusion sociale. On constate dans les groupes un défaut de mixité, qu'elle soit culturelle, sociale, ou de genres.

L'épidémie de Covid19 et les différents confinements ont laissé des traces sur la scolarité et la santé mentale de certains et ont accentué la précarité des conditions de vie des jeunes et de leurs familles.

La majorité des services publics est regroupé dans le centre-ville de Colombes, un désavantage pour les publics en difficultés. De plus, il est remarqué un éloignement des structures d'aide et d'insertion entrainant de nombreuses contraintes de mobilité.

Colombes, ville limitrophe avec Asnières, certains affrontements (rixes) ont lieu, depuis de nombreuses années, entre les jeunes des Mourinoux et ceux des Fossés-Jean.

EVALUATION DES ANNEES ANTERIEURES

ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

L'année 2020 a été une année particulière à cause du confinement. De ce fait, les éducateurs ont dû innover leurs pratiques afin de garder le contact avec les jeunes et les familles. L'équipe de Colombes étant complète en début d'année, les accompagnements éducatifs se sont poursuivis à distance avec notamment une forte orientation des partenaires ;

L'année 2021 a été marquée par l'arrivée de 2 éducateurs au cours du deuxième trimestre et d'une nouvelle cheffe de service au mois de décembre, ce qui a permis de relancer une nouvelle dynamique notamment en termes d'accompagnements individuels ;

En 2022, on constate une baisse des suivis individuels, liée au renouvellement des équipes et à la complexité des accompagnements individuels ;

TRAVAIL DE RUE

En 2020, en raison du contexte sanitaire, le travail de rue et la présence sociale ont été réalisés sur une très courte période. De plus, pour des motifs divers (arrêts maladie, télétravail, départs), à partir du mois de juillet 2020, seuls deux éducateurs spécialisés étaient en situation de travail ;

En 2021, avec l'arrivée de 2 nouveaux éducateurs, le travail de rue et la présence sociale ont pu se faire de manière plus intensive sur des horaires et lieux variés ;

En 2022, le travail de rue a été intensifié et réalisé sur des temps stratégiques préalablement définis en équipe.

Les éducateurs étaient présents à la sortie du collège ainsi que les soirs et certains week-ends.

PARTENARIAT

En 2020, le confinement a eu un impact sur la continuité du partenariat ;

En 2021, l'équipe éducative assistait aux nombreuses réunions partenariales ;

En 2022, une nouvelle dynamique a été instaurée avec l'arrivée d'une nouvelle cheffe de service.

ACTIONS COLLECTIVES

En 2020, des actions collectives ciblées ont permis de maintenir le lien avec les jeunes ;

En 2021, deux séjours éducatifs ont été réalisés ainsi que des actions collectives en partenariat ;

En 2022, de nombreuses actions collectives ont été réalisées en partenariat, des actions intergénérationnelles mais aussi des chantiers.

2.Les objectifs

2.1 Définition des objectifs généraux et spécifiques du service de prévention spécialisée.

En vertu des principes du « Cadre de référence de la prévention spécialisée dans les Hauts-de-Seine », adopté par la Commission Permanente et ratifié par le Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine en décembre 2014 :

« La prévention spécialisée s'adresse à des jeunes en souffrance, marginalisés et/ou pris dans des processus de ruptures multiples. Elle considère ces jeunes dans leur globalité en prenant en compte l'ensemble des éléments personnels, familiaux, sociaux et environnementaux susceptibles d'être à l'origine de leurs difficultés et de leur malaise. »

Objectifs généraux ***:***

L'association PAGE a pour but comme précisé à l'article 2 de ses statuts de : « ***Mettre en place des actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes en difficultés sociales, familiale ou en rupture avec leur milieu.***

Ces actions de prévention ont également pour objectifs de prévenir la marginalisation et de faciliter l'insertion et/ou la promotion sociale des jeunes et des familles en risque d'inadaptation sociale. »

C'est, à ce titre, que l'association PAGE met en œuvre une délégation de service public sous contrôle des services départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance, pour mener à bien une mission de protection de l'Enfance.

Dans ce cadre, PAGE, doit :

- Agir à l'encontre des différents processus de marginalisation des jeunes ;

- Développer des actions destinées à favoriser l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes accompagnés ;

- Soutenir et aider des jeunes en difficulté ou en souffrance psychologique ;

- Contribuer à la prévention de la délinquance ;

- Participer au développement de la vie sociale dans les lieux où l'association intervient ;

- Accompagner les jeunes vers les structures de droit commun.

Ainsi, les équipes éducatives et l'équipe de direction ont défini plusieurs objectifs généraux :

- ✓ **Développer l'autonomie des jeunes**
- ✓ **Favoriser l'accès aux droits, à la santé, aux savoirs et à la culture**
- ✓ **Favoriser l'insertion sociale, économique et professionnelle du jeune**
- ✓ **Proposer un accompagnement social global et transversal du jeune**

Et des objectifs opérationnels, propositions d'actions et critères d'évaluation en lien avec les spécificités des territoires

Développer l'autonomie des jeunes			
Objectifs opérationnels	Propositions d'actions	Public concerné	Critères d'évaluation (quantitatifs et qualitatifs)
Favoriser les échanges et l'ouverture aux autres	Actions intergénérationnelles favorisant les échanges Séjours éducatifs **Asnières :** Mise en place d'actions de solidarité (Colis alimentaires, rencontres) en partenariat avec l'épicerie sociale Najwa, Mise en place d'ateliers Soirées/Débats co-construits avec les jeunes, Organisation de rencontres entre jeunes issus d'environnements différents **Gennevilliers :** Mise en place d'actions favorisant l'implication du jeune dans son quartier en partenariat avec les services municipaux et les bailleurs sociaux **Colombes :** Poursuivre les actions avec l'EHPAD Marcelle DEVAUD ainsi que la distribution de colis alimentaire avec les amicales des locataires.	Jeunes de 11 à 25 ans et les habitants	Nombres d'actions Retour des habitants et des jeunes Répercussion sur le quartier

Accompagner le jeune dans sa prise de responsabilités et à être acteur de ses projets	Créer le lien entre le jeune et les différents partenaires Donner les « outils, leviers, outils » pour être indépendant. **Asnières :** Mise en place des « espaces » pour des entretiens d'aide individuels pour aider le jeune à se construire et à trouver sa place, Mise en place de chantiers citoyens **Gennevilliers :** Coconstruire des projets entre les différents acteurs et mobiliser des jeunes lors des actions proposées par les partenaires. **Colombes :** Présentation des missions des partenaires au sein des locaux éducatifs, mise en place de projets communs tout au long de l'année.	Jeunes de 11 à 25 ans	Capacité à agir seul Nombres de démarches personnelles Implication du jeune dans son projet
Travailler l'estime de soi/la confiance en soi	Séance de théâtres Ateliers sportifs de dépassement de soi Actions en partenariat avec l'Espace Santé Jeunes Ateliers bien-être Ateliers Photo-thérapie **Asnières :** Mise en place d'atelier Soft Skills, Mise en place d'atelier Bien-Être/Make up, Mise en place d'atelier photo **Gennevilliers :** Favoriser la pratique sportive et participer à des ateliers avec les partenaires de Santé **Colombes :** Inciter le jeune à se saisir des partenaires présents sur le territoire et proposer des mises en situation professionnelle.	;	Evolution de la posture du jeune Capacité à se rendre seul à des entretiens Amélioration dans son discours Savoir prendre spontanément les décisions nécessaires
Soutenir les initiatives de jeunes	Accompagnements dans le montage de projets ou d'association.	Jeunes de 11 à 25 ans	Nombre de projets réalisés Nombre d'associations crées Cohérence des initiatives du jeune

	Asnières : Mise en place d'ateliers d'aide à la création d'association Loi 1901, Proposer des échanges avec des jeunes ayant un engagement associatif **Gennevilliers :** Faciliter les relations entre les jeunes et les partenaires selon les besoins du jeune. **Colombes :** Donner les informations nécessaires à la création d'association.		
Créer les conditions pour amener le jeune à réfléchir par lui-même et développer son libre arbitre et son esprit critique	Échanges, discussions, ciné débats. **Asnières :** Mise en place de rencontre/débat par le cinéma, la lecture et les faits de sociétés, Mise de place d'ateliers Podcast **Gennevilliers :** Proposer des soirées débats afin de favoriser l'échange et respecter le point de vue de chacun. **Colombes :** Poursuivre les séances de ciné débats, mutualiser les actions avec le CSC des Fossés-Jean favorisant le développement du libre arbitre.	Jeunes de 11 à 25 ans	Savoir défendre son point de vue par des arguments Capacité à respecter les différences Savoir prendre des décisions seul Capacité à ne pas se laisser influencer

Favoriser l'accès aux droits, à la santé, aux savoirs et à la culture			
Objectifs opérationnels	Propositions d'actions	Public concerné	Critères d'évaluation (quantitatifs et qualitatifs)
Développer et renforcer le partenariat	Se former et s'informer sur les différents dispositifs et missions des partenaires **Asnières :** Actions de coordinations avec les acteurs jeunesses par des réunions, Copil **Gennevilliers :** Favoriser les rencontres régulières partenaires et créer de nouveaux dispositifs **Colombes** : Proposer des réunions dédiées à la présentation des missions et à la réflexion de projets communs.	Les professionnels de PAGE (Educateurs et cadres)	Nombres de jeunes orientés Réunions pluridisciplinaires Formations proposées par les partenaires Nature des échanges avec les partenaires
Prévention des conduites à risques (addictions, rixes…)	Écouter, informer, orienter les jeunes et leurs familles	Jeunes de 11-25 ans et familles	Connaissance des missions des partenaires par le public

	Recrutement d'un psychologue de rue (intervention sur les 3 territoires) Actions collectives en transversalité avec les autres services de P.A.GE Soirée à thème Mise en place de projets traitant les problématiques repérées **Asnières :** Mise en place d'actions individuelles ou collectives de prévention des situations de danger. **Gennevilliers :** Repérer les difficultés sur nos secteurs d'intervention et mutualiser nos compétences pour apporter des réponses adaptées. **Colombes :** Propositions d'actions dans le milieu traitant les problématiques repérées (sécurité routière…). Visite de la structure Tête à tête à Rosny-Sous-Bois (prévention des risques et conduites addictives).		Sollicitation des jeunes, premières rencontres d'évaluation Nombres de rencontres avec les jeunes Pertinence des réponses à ces problématiques Retour du jeune Évolution de la situation
Orienter et accompagner physiquement les jeunes vers les structures adaptées	Présence lors des premiers rendez-vous Proposition de création de fiches navettes **Asnières :** Mise en place d'actions partenariales pour une inclusion sociale **Gennevilliers :** Être facilitateur lors des premiers échanges. **Colombes :** Être présent afin que le jeune se sente soutenu et proposer aux partenaires des fiches navettes pour le suivi des jeunes.	Jeunes 11-25 ans	Cohérence des réponses apportées Retour du jeune et compréhension des missions du partenaire Nombres de rendez-vous Présence du jeune
Favoriser l'accès à la culture et aux sports	Mise en place d'activités sportives et culturelles Séjours éducatifs **Asnières :** Participer aux évènements sportifs et culturels à Asnières et à Paris, Mise en place de partenariat avec des clubs sportifs	Jeunes de 11-25 ans	Nombre d'actions Taux de participation Retour d'expériences Pertinence des actions

	Gennevilliers : Proposer des activités culturelles et sportives pour lutter contre l'inactivité. **Colombes :** Se saisir des créneaux de libre des équipements sportifs de la Ville		
Restaurer les relations entre les jeunes, les partenaires et les institutions	Actions collectives avec les jeunes chez les partenaires Accueil des partenaires dans nos locaux pour présenter leurs missions **Asnières :** Mise en place d'actions/de projets vidéo pour créer les passerelles entre les jeunes et les acteurs associatifs et institutionnels **Gennevilliers :** Présenter les missions de chacun et ainsi prendre le relais lorsque le champ d'intervention de l'autre arrive à ses limites. **Colombes :** Déconstruire les préjugés et permettre aux jeunes de saisir des différents dispositifs proposés par les partenaires		Capacité à se rendre seul chez le partenaire Nombre de sollicitation aux partenaires Respect des rendez-vous

Favoriser l'insertion sociale, économique et professionnelle			
Objectifs opérationnels	Propositions d'actions	Public concerné	Critères d'évaluation
Favoriser la mixité	**Asnières, Colombes, Gennevilliers** : Mise en place d'actions filles/garçons Mobiliser les filles et les garçons sur différentes actions éducatives.	Jeunes de 11 à 25 ans	Nombres d'actions mixtes
Déconstruire les préjugés envers les institutions	**Asnières, Colombes, Gennevilliers** : Mise en place de café médiation avec les partenaires locaux Présentation des missions des partenaires Organisation d'actions avec les partenaires à destination des jeunes	Jeunes de 11 à 25 ans	Évolution du discours Diminution de la défiance envers les institutions

Valoriser l'image du jeune au sein de son quartier	**Asnières, Gennevilliers, Colombes :** Actions citoyennes et chantiers éducatifs valorisant l'image du jeune dans son quartier	Jeunes de 16 à 25 ans	Retour positif des habitants Nombres d'actions
Favoriser les échanges et l'ouverture aux autres	**Asnières, Gennevilliers, Colombes :** Actions citoyennes interservices Distributions de colis alimentaires Projet humanitaire interservices	Jeunes de 11 à 25 ans	Nombres d'actions Capacité à s'ouvrir aux autres
Endiguer le phénomène des rixes	**Asnières, Gennevilliers, Colombes :** Échanges, médiations, actions transversales avec les autres services de P.A.GE Croiser les publics et mutualiser les actions avec les partenaires.	Jeunes de 11 à 25 ans	Diminution des bagarres Changement de discours
Permettre aux jeunes d'avoir une approche du monde du travail	**Asnières, Gennevilliers, Colombes :** Réalisation de chantiers éducatifs avec les bailleurs Buvettes Mise en place d'ateliers de remobilisation	Jeunes de 16 à 25 ans	Nombre de participation aux chantiers Qualité de la réalisation des chantiers et buvettes

Proposer un accompagnement social global et transversal du jeune			
Objectifs opérationnels	Propositions d'actions	Public concerné	Critères d'évaluation (quantitatifs et qualitatifs)
Prendre en compte le jeune dans son environnement	**Asnières, Gennevilliers, Colombes :** Accueillir de façon souple le jeune dans sa singularité Faire le lien avec le public et les différentes structures Ecouter, informer, orienter les jeunes et leurs familles	Jeunes de 11 à 25 ans	Adaptabilité aux besoins du jeune Respecter les droits et les libertés des usagers Engagement du jeune dans son projet
Outiller et former les professionnels pour accompagner au mieux le public	**Asnières, Gennevilliers, Colombes :** Mise en place de formations collectives, de séminaires éducatifs et inscription des professionnels à des formations dispensés par les partenaires et/ou organismes agrées.	Professionnels de P.A.GE	Création de nouveaux outils Nombre de formations et de séminaires Pertinence des outils
Une démarche constante d'aller vers sans attendre une demande précise de la part du public	**Asnières, Gennevilliers, Colombes :** Intensification du travail de rue et proximité avec les jeunes et les familles « Provoquer » la rencontre par la mise en place de stratégie de travail de rue Mise en place d'actions dans le milieu Mise en place d'actions de prévention Présence sociale aux abords des établissements scolaires	Jeunes de 11 à 25 ans	Sollicitation des jeunes Augmentation des accompagnements individuels
Travailler en réseau afin d'apporter des réponses à la complexité des situations	**Asnières, Gennevilliers, Colombes :** Mise en place de réunions pluriprofessionnelles Faire des bilans fréquents sur la situation des jeunes.	Partenaires	Qualité des réunions Nombres de réponses apportées Nombre de solutions trouvées
Mise en œuvre des pratiques diversifiés et innovantes traitant les problématiques repérées (actions individuelles, collectives, actions sur le milieu)	**Asnières, Gennevilliers, Colombes :** Formation sur le travail de rue numérique, participer à des journées de réflexion à thème.	Jeunes de 11 à 25 ans	Augmentation des accompagnements Nombre de réponses apportées Nombre d'actions réalisées

Travailler en complémentarité et mutualiser les connaissances et compétences dans le respect des spécificités de chacun	**Asnières, Gennevilliers, Colombes :** Echanges fréquents sur les situations Orientation des jeunes vers les partenaires Faciliter les échanges	Partenaires	Nombre de suivis conjoints Nombre de solution apportée
Apaiser les tensions familiales par la médiation	**Asnières, Gennevilliers, Colombes :** Dédramatiser les situations Actions collectives avec les jeunes et leurs familles Médiation familiale	Jeunes de 11 à 25 ans/ Familles	Nombre de retour positif de la part des familles et des jeunes
Se faire repérer comme personnes ressources	**Asnières, Gennevilliers, Colombes :** Expliquer nos missions Aller à la rencontre des familles (TDR, Présence sociale)	Familles	Nombre de personnes qui sollicite l'équipe éducative Augmentation des accompagnements
Développer les contacts avec les parents pour affiner la connaissance des difficultés	**Asnières, Gennevilliers, Colombes :** Discussions et échanges avec les parents	Familles	Sollicitation des familles
Lutter contre le décrochage scolaire	**Asnières, Gennevilliers, Colombes** Renforcer le partenariat avec les établissements scolaires Actions au sein du collège durant la pause méridienne Mise en place de dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire, harcèlement scolaire Proposer des séjours en lien avec la scolarité Cadrer nos actions par le biais de conventions. Poursuivre notre participation au GPDS et proposer des ateliers « parcoursup » en partenariat avec le CIO ***Gennevilliers :** Poursuivre la participation FIL continu	Jeunes de 11 à 15ans	Réduction des jeunes exclus Qualité des échanges avec les établissements scolaires Nombre de projets communs

3. Organisation institutionnelle

3.1 Personnel : Présentation de l'équipe

Organigramme de l'association

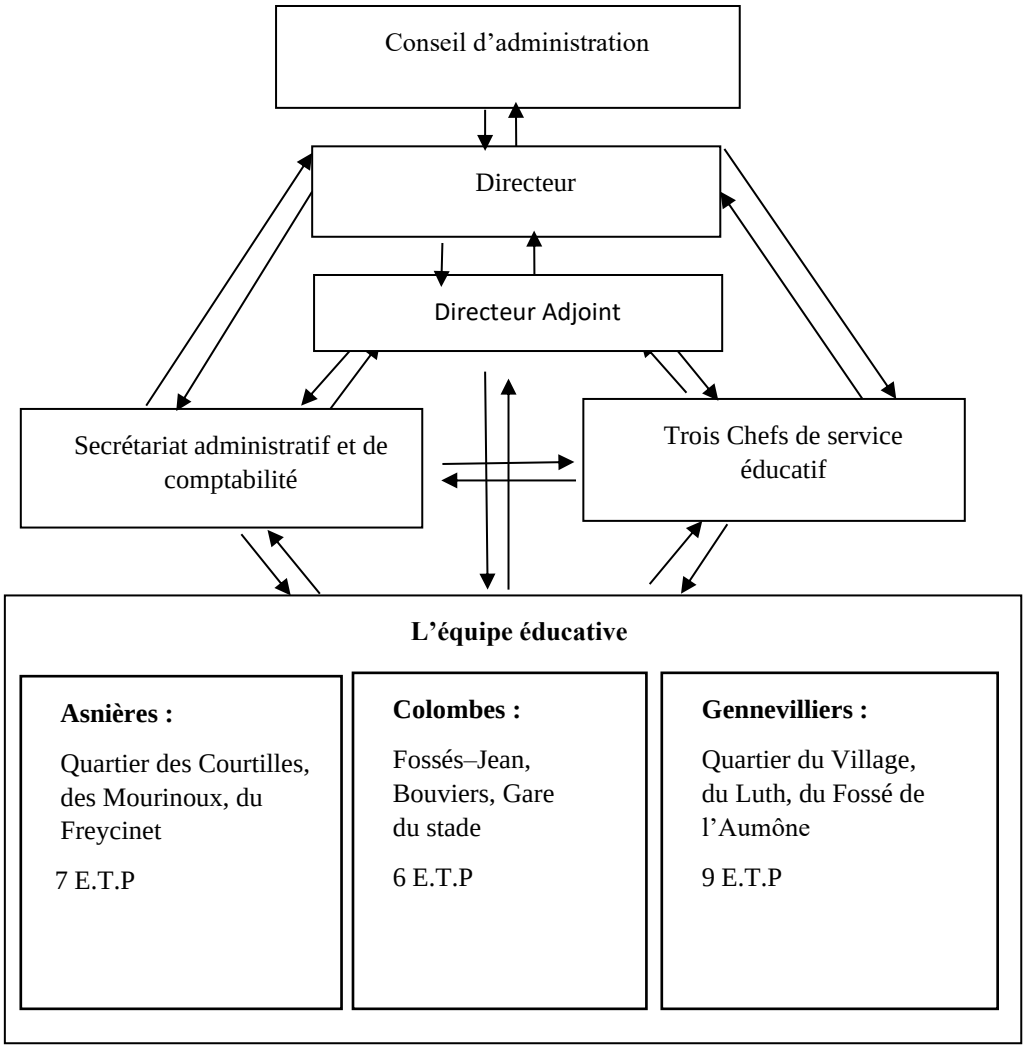

ASNIERES

L'équipe d'Asnières est constituée de 6 postes d'éducateurs spécialisés à temps plein et d'un Chef de service.

GENNEVILLIERS

L'équipe de Gennevilliers est composée de 7 postes d'éducateurs spécialisés à temps plein (+1 poste gelé) et d'un Chef de service.

COLOMBES

L'équipe de Colombes est composée de 5 postes d'éducateurs spécialisés à temps plein et d'un Chef de service.

3.2 Implantation des services

ASNIERES

Le service est situé au :

✉13, Rue Jules Hardouin Mansart

92600 Asnières sur Seine

01 85 78 58 85

@ : equipe-asnières@asso-page92.fr

GENNEVILLIERS

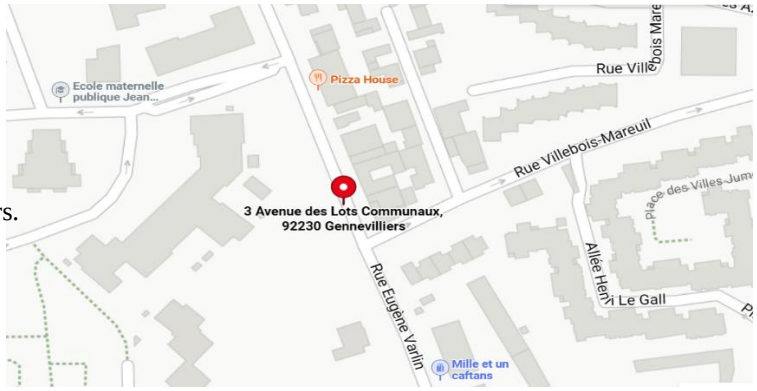

Le service de Gennevilliers est situé au :

✉3 avenue des lots communaux – 92 230 Gennevilliers.

☎ 01 41 47 93 00

@ : equipe-gennevilliers@asso-page92.fr

COLOMBES

Le service de Colombes est situé au :

✉ 165, Avenue de Stalingrad – 92700 Colombes.

☎ 01 46 52 43 25

@ : equipe-colombes@asso-page92.fr

3.3 Habilitation/cadre législatif

Club de prévention spécialisée, l'association P.A.GE est habilitée et mandatée par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine pour exercer cette mission auprès d'un public âgé de 11 à 25 ans sur un territoire cohérent comprenant des quartiers dits prioritaires de trois villes altoséquanaises :

1) Gennevilliers (quartiers du Luth, du Village et du Fossé de l'Aumône) depuis juillet 1997.

2) Asnières (quartiers des Mourinoux, des Freycinets, des Pompiers et des Courtilles) depuis Janvier 2001.

3) Colombes (quartiers des Fossés-Jean, Gare du Stade et des Bouviers) depuis Janvier 2003.

La prévention spécialisée s'inscrit dans le champ général de l'Aide Sociale à l'Enfance :

- Article L221.1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Arrêté du 4 juillet 1972 relatif aux Clubs et Equipes de Prévention et les différentes circulaires rédigées au cours des années 1972, 1973, 1974 et 1975, qui fixent les modalités de fonctionnement des structures ;
- Arrêté du 11 mars 1986 qui institue un Conseil Technique des clubs et équipes de prévention ;
- Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale qui rattache la prévention spécialisée à l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- Ordonnance n°. 2005-1477 du 1er décembre 2005 assimilant les associations du domaine de la prévention spécialisée aux autres établissements et services sociaux et médico-sociaux (article L.312-1 du CASF) ;
- Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance qui met l'accent sur la prévention, réaffirme la nécessité de renforcer l'efficacité et la fluidité du repérage des situations de danger ou de risque de danger, et qui introduit le secret professionnel partagé.

4. Population cible

La prévention spécialisée vise à lutter contre les risques d'exclusion sous toutes ses formes. Pour cela, les éducateurs de rue accompagnent, de manière collective ou individuelle, les jeunes âgés de 11 à 25 ans sur un territoire donné. Ils travaillent avec eux sur des thématiques telles que : l'accès à l'emploi et à la formation, la santé, la culture, le sport, les conduites à risques, le judiciaire, l'accompagnement à la parentalité, la médiation familiale etc…

Les 3 services de P.A.GE ciblent, selon les priorités du Département des Hauts de Seine :

- Les jeunes filles généralement non visibles sur l'espace public
- Les jeunes âgés de 11 à 15 ans (les collégiens)
- Les jeunes « invisibles » et éloignés des structures de droits communs

4.1 Profil des jeunes visés : âge, origine, contexte familial, etc.

Caractéristiques générales de la population suivie

Nous avons souhaité présenter les différents publics selon les territoires car malgré les généralités certaines spécificités sont constatées et ont fait l'objet d'une analyse de la part des équipes éducatives.

ASNIERES

Les 11/15 ans (garçons)

C'est un public que l'on rencontre dans l'espace public aux abords des collèges et dans le milieu de vie sociale (habitations, clubs de sport...). La plupart des jeunes sont scolarisés. Cependant près du quart des élèves issus territoire des Hauts d'Asnières rencontrent des difficultés scolaires. Ce sont des jeunes qui appartiennent le plus souvent à des milieux modestes et orientés par défaut dans une filière professionnelle. On observe un glissement vers une autre problématique liée aux rixes avec les villes limitrophes et un rajeunissement de ce phénomène marqué par une violence accrue. Par ailleurs, l'absentéisme et les difficultés au sein des familles mènent à ces déviances.

Les 16/25 ans (garçons)

Il existe une majorité des jeunes suivis qui sont en situation d'abandon de leur scolarité et recherchant un emploi. De par l'environnement, ces jeunes sont deux fois plus touchés par le chômage que les jeunes des quartiers issus du centre-ville. Un grand nombre d'entre eux connaissent des difficultés familiales et sociales, entrainant des parcours scolaires

difficiles et un manque de repères. Selon l'INSEE, 22 % ont un niveau inférieur au CAP ou au BEP. Face à ces difficultés sociales, nous observons des comportements à risques et des conduites addictives. Ainsi, il est important d'accompagner ce public vers une démarche de soins tout en intégrant la dimension où les jeunes sont acteurs de cette problématique.

Les 11/15 ans (Filles)

C'est un public que l'on rencontre aux abords des collèges et parfois dans l'espace public. Cette tranche d'âge évolue en groupe non mixte. Certaines sont en décrochage scolaire ou fréquentent certaines structures.

Les 16/25 ans (Filles)

Ce public est moins visible sur l'espace, et se distingue par une autonomie que ce soit dans les loisirs et la scolarité. Elles expriment un besoin de bénéficier d'un espace pour échanger. En effet, certaines rencontrent des problématiques familiales, sociales, scolaires et psychologiques.

Les Familles

Nous sommes régulièrement sollicités par les familles. Notre service éducatif réfléchit à des stratégies d'accroche en vue de traiter les problématiques du jeune en lien avec sa famille dans une approche transversale avec les partenaires.

GENNEVILLIERS

Le public accompagné se divise en 3 catégories :

- Les collégiens (11-15 ans):

Nous les rencontrons en général dans et aux abords des établissements et parfois sur l'espace public notamment pour les jeunes garçons.

- Les jeunes orientés par les partenaires :

Ce sont des jeunes pour les deux tranches d'âges, filles et garçons, rencontrés avec les partenaires (espace santé jeune, service jeunesse…) et qui nécessitent un accompagnement éducatif individuel.

- Les invisibles (16-25 ans) :

C'est en général un public en rupture avec les institutions, en voie de marginalisation, souvent masculin.

Concernant le public féminin, les filles se déplacent toujours en groupe et ne s'approprient que rarement l'espace public.

COLOMBES

Les 11/15 ans (garçons)

La plupart des jeunes de cette tranche d'âge rencontrent des difficultés scolaires et certains sont exclus temporairement ou définitivement des structures. Cela renforce le besoin d'attention à leur égard.

Certains semblent livrés à eux-mêmes très tôt et commencent à développer des comportements à risque.

L'évolution de leur scolarité est également un indicateur important, avec des problèmes récurrents menant à des exclusions successives, changements fréquents d'établissements scolaires et tensions familiales.

Les 16/25 ans (garçons)

Beaucoup de jeunes dans cette tranche d'âge rencontrent des difficultés pour suivre une scolarité régulière ou sont sur le point d'abandonner leurs études. Ils peinent à trouver un emploi stable et se retrouvent souvent avec des petits boulots précaires en raison de leur manque de qualifications.

Leur intégration dans le monde professionnel est parfois compliquée. L'obligation scolaire s'arrêtant à l'âge de 16 ans, de nombreux jeunes déscolarisés, nous sollicite soit pour retrouver un lycée après une exclusion définitive d'un établissement, soit pour une orientation dans une formation professionnelle.

De manière générale, nous intervenons auprès de ces jeunes sur des questions d'insertion professionnelle, scolaire, en rapport avec le permis B, les problématiques judiciaires (effacement casiers judiciaires, amendes, jugement), mais également sur des thématiques liées au logement.

Les filles 11-15 ans

Les filles âgées de 11 à 15ans sont souvent visibles à la sortie du collège ou dans les centres sociaux. Dans l'ensemble, la plupart des filles du quartier s'accrochent à leur scolarité, bien que quelques cas particuliers se détachent. Elles sollicitent les éducateurs de façon ponctuelle pour des demandes précises.

Les filles 16-25 ans

À partir de 16/17 ans, elles sont peu visibles dans le quartier. Nous pouvons les apercevoir aux abords des transports en commun. Elles sont souvent confrontées à des responsabilités domestiques ou occupées par leurs études. Certaines d'entre elles, accompagnées par l'équipe éducative subissent des violences familiales ou en sont témoin. Quelques-unes se retrouvent exclues du foyer familial après avoir transgressé les règles établies par leurs parents.

Il est important de souligner que certaines problématiques peuvent se conjuguer. Chaque situation étant singulière, les problématiques peuvent être multiples.

Les familles

Celles-ci habitent généralement dans des logements sociaux ou des appartements exigus du parc privé. Ces logements créent une promiscuité, source de tensions et de conflits.

Les ressources et revenus de la majorité de ces familles sont faibles, voire très faibles. Beaucoup vivent d'aides diverses, pensions et allocations. Les emplois de ceux qui travaillent sont souvent précaires, à temps partiel ou emploi à temps complet avec des rémunérations peu élevées. Ces conditions financières ont une incidence sur le surendettement, les approvisionnements en nourriture et vêtements, les impayés divers.

La composition des familles n'est pas homogène. Elle peut être nombreuse avec les deux parents, fréquemment monoparentale, soit structurellement (mère seule avec ses enfants, divorcée ou séparée) ou périodiquement (père absent pour plusieurs mois). Dans la majorité des cas, ce sont les mères qui portent, la responsabilité du fonctionnement de la famille.

4.2 Public connu

Les jeunes « connus » sont des jeunes rencontrés à diverses occasions (travail de rue, présence sociale, actions en partenariat…) avec qui nous avons eu un ou plusieurs échanges, qui nous ont repérés comme éducateur et que nous connaissons de façon individuelle (prénom ou surnom, éventuellement adresse et situation.).

Les éducateurs tentent de les remotiver à penser à leur avenir. Eloignés des structures d'insertion, ces jeunes expriment parfois le souhait d'être accompagnés dans leur recherche d'emploi. Toutefois, ces derniers n'honorent pas toujours les rendez-vous pris avec les éducateurs. Néanmoins, les éducateurs les rencontrent régulièrement sur le quartier afin de maintenir le lien en respectant leur temporalité.

Les équipes réfléchissent ainsi à des stratégies d'accroche afin de travailler les problématiques repérées.

4.3 Public accompagné

Il s'agit de jeunes (filles ou garçons) âgés de 11 à 25 ans habitant ou fréquentant notre territoire d'intervention rencontrant diverses problématiques. Ce public est composé majoritairement de jeunes garçons mineurs. Les éducateurs tendent à accompagner davantage les filles, peu visibles sur l'espace public. L'accompagnement peut débuter suite à une demande explicite du jeune ou à une problématique repérée par les éducateurs.

Le travail avec les familles

Le travail avec la famille est mené en parallèle de la relation de confiance établie avec le jeune, notamment, pour solliciter l'intervention des parents ou leur redonner une place. Nous tentons de favoriser un soutien à la fonction parentale et nous veillons à conforter l'autorité parentale.

La mobilisation des familles à travers leur adhésion est recherchée dans la mesure où elle représente un facteur essentiel de la réussite de l'accompagnement des jeunes et veille à respecter l'autorité parentale notamment pour les mineurs.

Nous pouvons intervenir dans le cadre familial avec l'accord du jeune et parfois à sa demande pour faciliter le dialogue, atténuer les tensions, dédramatiser des conduites, rassurer les parents. Cette intervention souvent dans le foyer familial, nous permet de reconnaitre la place de chacun et d'encourager le respect des attentes de chacun.

Il est également important de proposer aux parents un lieu d'écoute, de conseils, leur permettant de réfléchir avec l'équipe éducative pour faire le point sur les situations.

5. Méthodologie d'intervention

5.1 Description des approches, de la méthodologie d'intervention et des outils utilisés

Les principes d'intervention

L'usager/le jeune est accueilli de façon inconditionnelle avec ou sans rendez-vous. Lors du premier entretien individuel, un livret d'accueil, stipulant les missions des éducateurs ainsi les droits et libertés des usagers, est remis. L'équipe éducative s'engage alors au respect de l'intégrité, de la dignité, de l'intimité de la personne. Une copie de ce livret d'accueil est conservée sous clés dans le dossier du jeune avec un document indiquant sa date de remise.

Pour garantir un accompagnement continu et de qualité, chaque jeune possède un dossier avec les informations le concernant. Les différents éducateurs qui interviennent auprès du jeune peuvent ainsi mieux coordonner leurs actions. Le dossier implique la notion de traçabilité prenant en compte l'historique du parcours, l'évolution du jeune et les actions mises en œuvre par l'équipe éducative.

Les lois n°2002-2 du 2 janvier 2002 et 2002-303 du 4 mars 2002 donnent un cadre au dossier de l'usager et à la transmission des informations qui le concernent. Par conséquent, le dossier ne peut plus être considéré comme un document administratif uniquement à l'usage des professionnels mais est aussi, utilisé comme un outil éducatif pour

l'usager. De ce fait, l'usager et/ou ces parents (pour les jeunes mineurs) ont la possibilité d'accéder directement au dossier à tout moment.

Les données et informations contenues dans le dossier jeune sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Ainsi, les 5 principes de finalité, de pertinence, de durée limitée de conservation, de sécurité et des droits des personnes sont respectés.

De plus, dans un souci de dématérialisation et d'utilisation d'outils adaptés à notre activité, le logiciel TRAJECT sera utilisé dès l'année 2024 par les équipes éducatives de l'association P.A.GE. Ce logiciel prévoit un accès aux données sécurisé et différencié selon l'utilisateur. Ces données resteront la propriété exclusive de l'association P.A.GE et elles seront hébergées sur des serveurs français répondant aux normes RGPD.

A la fin de l'accompagnement, soit en cas de déménagement du jeune ou de jeune âgé de plus de 25ans, un document synthèse est rédigé retraçant toutes les informations nécessaires à la compréhension de la situation et les différentes actions et démarches effectuées par les éducateurs.

L'association PAGE garantit la sécurité et l'intégrité physique et psychologique du jeune et l'exercice de ses libertés, de point de vue, de pratiques religieuses. L'approche éducative des éducateurs permet le respect des grands principes suivants :

- Liberté et sécurité
- Protection et autonomie
- Individualisation de l'accompagnement
- Exercice de la citoyenneté

Ces principes trouvent leur fondement dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 de la protection de l'enfance, dans le mandat confié par le département des Hauts-de-Seine et dans le projet associatif.

Les équipes d'éducateurs développent des méthodes d'intervention dans le cadre de la prévention spécialisée.

Le travail de rue et la présence sociale

Le travail de rue a la particularité de permettre aux éducateurs d'aller au-devant des jeunes qui ne viendraient pas d'eux-mêmes vers les services sociaux et les structures de droit commun. C'est une démarche éducative et sociale qui s'inscrit dans le long terme et qui constitue l'axe de travail fondateur et central de la Prévention Spécialisée. Voie privilégiée de la rencontre avec le public, le travail de rue s'organise en binôme sur différents lieux et horaires de la journée en s'adaptant à la singularité du territoire d'intervention.

En parallèle du travail de rue, les éducateurs effectuent de la présence sociale aux abords des établissements scolaires et dans les lieux fréquentés par nos publics tels que les parcs, les city stades…

La présence sociale permet alors aux éducateurs de nouer des relations avec le milieu et la ville d'intervention et de participer à la mobilisation ses ressources. C'est le moyen privilégié d'atteindre un public entretenant des rapports souvent difficiles avec les institutions.

Les jeunes filles, le plus souvent, peu visibles dans la rue ou les quartiers, font l'objet d'une attention particulière de l'équipe éducative afin de mettre en place et proposer des actions spécifiques en lien avec les problématiques repérées.

Quand ?

Les éducateurs doivent adapter leurs pratiques en fonction des réalités de terrain, de la configuration des lieux de regroupement mais également du diagnostic partagé avec les partenaires. Ainsi, le travail de rue et la présence sociale doivent être effectués sur différents lieux et horaires de la journée en prenant en compte la singularité du territoire d'intervention.

Les soirées et les week-ends

L'équipe éducative doit effectuer du travail de rue et de la présence sociale en soirée deux fois par semaine. En général, les horaires varient entre 21 heures et 22 heures en fonction de la saison, de l'activité du service et des actions organisées sur le territoire.

En fonction des évènements locaux et/ou des actions collectives et individuelles, les éducateurs doivent assurer une présence éducative durant le week-end.

Comment ?

Voie privilégiée de la rencontre avec le public, le travail de rue s'organise en binôme. Pour des raisons de sécurité, l'éducateur ne doit jamais être seul lors du travail de rue.

Où ?

Les éducateurs effectuent le travail de rue et la présence sociale aux abords des établissements scolaires et dans les lieux fréquentés par nos publics tels que les parcs, les city stades, les gymnases…, le but étant de créer une relation basée sur la confiance et la libre adhésion.

Les équipes éducatives reçoivent, aussi, dans le local éducatif les jeunes, les familles et les partenaires.

Fréquence/durée ?

Le travail de rue doit représenter 60% du temps de travail hebdomadaire d'un éducateur.

La relation éducative

La relation éducative constitue un temps et un espace où l'éducateur requis pour ses compétences accompagne un jeune sur un ou plusieurs thématiques. L'objectif est de l'aider à s'accepter tel qu'il est et l'accompagner à ce qu'il veut devenir, de lui apprendre à faire ses propres choix au regard de ses capacités, à se transformer en acteur de sa propre vie et ainsi, à terme, accéder à l'autonomie. Pour ce faire, le rétablissement de l'estime de soi est primordiale. Toutefois, la relation éducative ne saurait exister sans une confiance du jeune en l'éducateur.

La relation éducative se construit en prévention spécialisée selon trois étapes : la rencontre, l'accroche et l'accompagnement.

L'accompagnement

L'accompagnement éducatif désigne la phase durant laquelle l'éducateur construit avec l'adhésion du jeune une action afin de répondre à une problématique ou un besoin identifié. L'accompagnement éducatif peut être individuel ou collectif. L'accompagnement consiste à identifier les problèmes avec les jeunes et à construire les contours d'une prise en charge éducative.

La participation et l'adhésion des jeunes est impérative, ce sont des conditions de l'accompagnement qui repose sur le partage d'un constat sur la situation du jeune. L'étape suivante est de pouvoir définir ensemble des objectifs à atteindre ainsi que les étapes et les modalités pour y parvenir. L'accompagnement vise l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle en se basant sur un engagement réciproque et une relation de confiance, qui peut s'inscrire, si la situation le nécessite, dans la durée.

Les accompagnements individuels

L'accompagnement éducatif individuel se construit en binôme. Un éducateur est nommé référent. Il s'agit, généralement, de celui qui a recueilli la première demande du jeune et une coréférence est établie afin de disposer d'un relais en cas d'absence du référent. Cela permet ainsi de garantir la continuité dans l'accompagnement, nécessaire dans le processus de mobilisation du jeune. La famille est toujours associée à nos démarches lorsque le jeune est mineur. Pour les majeurs, nous sollicitons son accord pour prendre contact et convenons ensemble de ce qui peut être partagé avec les parents.

Il y a plusieurs fréquences d'accompagnement : intensif, régulier et occasionnel.

Les éducateurs interviennent auprès des jeunes âgés entre 11 et 25 ans, habitant les territoires d'intervention.

Il peut s'agir de problématiques liées à la scolarité, l'insertion professionnelle, la santé, l'accès aux droits, la justice, des conflits familiaux etc. Souvent, un accompagnement physique, des médiations avec différentes institutions, des relais vers différentes structures sont nécessaires. Ce travail d'accompagnement individuel peut émerger ou se nourrir aussi d'actions collectives.

Les actions collectives

Les actions collectives sont des outils essentiels des équipes éducatives. Leurs objectifs principaux, répondant aux besoins d'un public âgé de 11 à 25 ans, sont pluriels et leurs avantages indéniables. Ce sont des supports à la prise de contact et à la création de lien avec le public.

Les moments partagés entre les éducateurs et les jeunes favorisent l'observation des individualités dans un collectif et de la dynamique de groupe (respect du cadre, problématiques individuelles, place de chacun au sein du groupe…).

Avec les jeunes déjà connus, le partage d'expérience consolide les liens. C'est un moment d'échange et de partage privilégié entre jeunes et éducateurs.

Le choix des actions collectives est défini en fonction du public, de leur âge et des problématiques repérées. La composition des groupes est aussi un point qui mobilise toute notre attention.

Les actions collectives concernent :

- Les chantiers éducatifs ou pédagogiques
- Les séjours éducatifs
- Les actions citoyennes
- Les sorties sportives et culturelles
- Les ateliers thématiques ou éducatifs

Le local

L'accueil du public au sein du local est une pratique courante et complémentaire qui favorise la mise en place d'actions collectifs et d'entretiens individuels. Les équipes éducatives peuvent y recevoir les jeunes, les familles et les partenaires avec ou sans rendez-vous. Les réunions d'équipe hebdomadaires y ont également lieu. Le local éducatif représente un lieu de vie, de réflexions, de partages, d'activités collectives et de sociabilisation de nos publics.

5.2 Principe de travail en réseau et en partenariat (partenaires institutionnels, partenaires sportifs et culturels et autres...)

Tableau récapitulatif des partenaires pour les trois territoires

Partenaires	Thématiques	Accompagnement individuel	Actions Collectives	Missions principales
Collèges sur les secteurs d'interventions.	Scolarité	Oui	Ateliers de soutien à la scolarité et de l'estime de soi. Recherche du stage.	Éducation nationale pour les 11- 15 ans.
Service de Solidarité Territoriale (SST)	Protection de l'enfance Formation/ emploi	Oui	Non	Accompagnement éducatif des enfants et des adolescents placés. Soutien à la parentalité. Aide financière à l'insertion des jeunes de 17 à 25 ans.
Centre d'Information et d'Orientation	Scolarité/ Insertion Professionnelle	Oui	Ateliers collectifs d'orientation pour lycéens	Un lieu d'écoute, d'information et de conseil en orientation, ouvert à toute personne en quête de projet/de formation.
Mission Locale (Conseillers)	Formation et Insertion professionnelle	Oui	Atelier d'insertion professionnelle (CV, lettre de Motivation et préparation à l'entretien).	Accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans dans tous les domaines : formation, emploi, logement, mobilité, citoyenneté, culture.
Pôle emploi (Conseillers)	Formation Emploi	Oui	Non	L'accompagnement et le suivi de chaque demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi, sa formation et son orientation
Dispositif de Réussite Educative (Fil continu, ACTE…)	Scolarité Prévention	Oui	Dispositif d'Accueil des élèves en Inclusion et en exclusions	Information, accompagnement social et éducatif et soutien aux enfants de 2 à 16 ans et à leurs parents.
Centre Social et Culturel (pôle ados, pôle droits familles)	Accès à la culture Scolarité	Oui	Ateliers d'aide aux devoirs. Groupe de parole, participation aux actions sur le quartier	Animation sociale et culturelle. Aide aux devoirs. Accès au droit. Point d'information famille
Protection Judiciaire de la Jeunesse Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)	Justice, conduite à risque et réinsertion sociale	Oui	Non	Protéger, éduquer et insérer les mineurs en difficulté. Assurer le contrôle et le suivi des personnes condamnées par la justice ou en attente d'une décision, placées en milieu ouvert ou en milieu fermé.
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)		Oui	Non	Aider les personnes en difficulté financière et/ou fragilisées socialement, domiciliation.

Maison du droit et de la justice	Justice de proximité	Oui	Non	Garantir aux citoyens un accès aux droits.
Espace Santé Jeune (ESJ)	Santé et prévention des conduites à risque	Oui	Non	Un lieu d'accueil inconditionnel, anonyme et gratuit, dès 11 à 25 ans par une équipe pluridisciplinaire pour toutes questions relatives à la santé et au bien-être des jeunes.
Entr'acte, CMP, Hôpitaux publics, MDA92, CSAPA, CAARUD.	Accès au soin (Santé, santé mentale et conduite à risque).	Oui	Non	Accueil et accompagnement vers le soin, soin psychiatrique, suivi psychologique. Ateliers préventifs pour les conduites à risque. Soin médical/ Hospitalisation.
Bureau Insertion Jeunesse (BIJ) et Maison de quartier	Scolarité. Formation/ Emploi.	Oui	Ateliers d'information sur le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, propositions d'actions collectives.	Accueil, écoute, information et orientation dédiés aux jeunes (scolarité, stage, emploi). L'accueil est gratuit, anonyme.
Association Intervalle 92	Insertion professionnelle.	Oui	Non	Association Intermédiaire à l'Insertion Professionnelle contrat de travail, fiche de paie.
Théâtre	Accès à la culture.	Oui	Évènements estivaux	L'éducation artistique. Ateliers théâtres.
Strataj'M	Accès aux loisirs	Non	Ateliers jeux	Ateliers de jeux ludiques
Associations caritatives (Croix rouge, ASTI, La Rampe, Secours populaire, Najwa…)	Accès au droit commun	Oui	Non	Assister les populations les plus démunies (aide aux démarches administratives, aide alimentaire et vestimentaire…).
Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale	Conduite à risque	Oui	Non	réinsertion sociale et/ou d'insertion professionnelle des personnes incarcérées et/ou sortants de prison.
Protection Maternelle Infantile (PMI). Planning familial	Prévention et santé	Oui	Non	Soins médicaux de prévention, consultations de planification et d'éducation familiale (contraception, IVG, maladies sexuellement transmissibles) Future mère, enfants de -6 ans.
Association contre les violences faites aux femmes (DCDF, l'Escale...)	Problématiques familiales et violence	Oui	Non	Accompagner les femmes victimes de violences conjugales vers la sortie des violences et de la maltraitance.
Associations culturelles et sportives	Culture et Sport	Non	Oui	Favoriser l'accès à la culture et au sport

5.3 Modalités de coordination avec les autres acteurs locaux ou autres.

Les partenaires de la première ligne pour les trois territoires

Le partenariat avec les institutions mentionnées ci-dessus vise à faciliter l'insertion des jeunes et de leur famille. Avant d'envisager l'inscription dans ces structures, il est essentiel de réaliser un travail préliminaire afin d'assurer la durabilité de leur engagement. Ainsi, les éducateurs évaluent continuellement les besoins du jeune sur une période indéterminée, ce qui lui permettra d'accéder et/ou de s'intégrer durablement dans ces différentes structures. Certains partenaires accueillent le jeune de manière ponctuelle, comme c'est le cas pour le Dispositif de Réussite Éducative qui gère temporairement l'accueil des collégiens exclus. D'autres encore sont des structures offrant un soutien multidimensionnel au jeune et à sa famille. La mission des équipes éducatives consiste alors à orienter ces derniers vers ces types d'accueil si elle estime que cela répondra aux besoins spécifiques des intéressés. Ainsi, un travail en étroite collaboration est mis En place avec :

- Les instances de droits communs (Pôle emploi, sécurité sociale, CAF)
- Les services et établissements d'enseignement et de formation (Education nationale, centre de formation des apprentis, etc)
- Les acteurs de l'insertion (Mission Locale, le CCAS, Le conseil départemental, Synergie Family)
- Les structures sociales, éducatives et sanitaires (SST, PJJ, ESJ et CMP).

Les dispositifs de droits communs

Les équipes entretiennent des liens réguliers avec les organismes sociaux, tels que la caisse d'assurance maladie, la caisse d'allocation familiale et Pôle Emploi. Dans le cadre de leur fonction, les éducateurs accompagnent physiquement les jeunes dans leurs démarches auprès de ces derniers afin de leur permettre de se familiariser avec leur fonctionnement et d'accéder aux droits auxquels ils peuvent prétendre, tels que l'aide à la formation ou l'aide au logement. Cette approche vise à sécuriser leur parcours vers un projet socio-professionnel réalisable en garantissant l'accès à ces droits.

Les acteurs de l'éducation, de la formation et de l'insertion professionnelle :

L'éducation nationale : Les équipes travaillent en étroite collaboration avec les collèges et les lycées dans lesquels sont scolarisés les jeunes accompagnés. Les éducateurs interviennent au sein du collège situé sur nos quartiers d'intervention afin de lutter contre le décrochage scolaire en s'inscrivant à des ateliers de prévention et en apportant un regard extérieur sur certaines situations nécessitant notre intervention. L'équipe de Colombes participe également, dans le cadre du Groupe de Prévention au Décrochage Scolaire (GPDS), à des réunions mensuelles regroupant les CPE, l'assistante sociale, l'infirmière et la réussite éducative. Lors de cette réunion sont évoquées des situations d'élèves en voie ou déjà décrocheurs préalablement identifiés par le corps enseignant, la psychologue et l'assistante sociale. L'objectif est alors de mettre en place conjointement des stratégies d'accompagnement visant à favoriser la scolarité de ces élèves.
Par ailleurs, les équipes sont en contact avec le Centre d'Information et de l'Orientation (CIO).

Mission Locale : la Mission Locale est une structure d'accompagnement dédiée aux jeunes de 16 à 25 ans qui sont sortis du système scolaire, qu'ils aient ou non un diplôme. Son objectif principal est de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en leur proposant des services liés à l'emploi, au projet professionnel et à la formation. Parallèlement, elle s'intéresse également aux questions périphériques telles que la mobilité, l'hébergement et la santé. Dans le cadre du suivi du projet de formation professionnelle des jeunes, il incombe aux éducateurs d'établir régulièrement un bilan avec les conseillers de la Mission Locale. Cette démarche permet non seulement d'appuyer les jeunes dans leurs initiatives mais aussi d'avoir accès à des informations complémentaires pour évaluer leurs avancées ainsi que leurs besoins spécifiques. De plus, les éducateurs peuvent, aussi, intervenir préalablement auprès du conseiller afin de lui transmettre certaines informations sur le jeune (dans le respect du secret professionnel et avec le consentement du jeune) afin d'offrir une meilleure prise en charge possible.

Les structures sociales, éducatives et sanitaires

Les Services de Solidarité Territoriale (SST) : Les Services de Solidarité Territoriale (SST) proposent une offre de service de solidarités du 1er au grand âge pour les habitants des Hauts de Seine. Les équipes de professionnels présentes sur place assurent l'évaluation pluridimensionnelle de toutes les vulnérabilités et de toutes les situations de tension, notamment en matière de protection de l'enfance, de prévention des expulsions prenant en compte la personne et la famille dans toutes les dimensions de leur vie (insertion, emploi, logement, problématiques financières, parentalité…).

Les éducateurs de P.A.GE collaborent avec les travailleurs sociaux des SST lorsque qu'un jeune est en situation de danger ou en difficultés. Les équipes orientent également les familles ou les encourage à se mettre en contact avec ces services. Il arrive que des réunions pluriprofessionnelles regroupant tous les intervenants impliqués dans la situation soient réalisées.

Par ailleurs, il arrive que nos services soient interpellés par l'Aide Sociale à l'Enfance afin que les éducateurs interviennent complémentairement aux mesures déjà mises en place, apportant ainsi une approche plus globale et souple vis-à-vis du jeune concerné.

Depuis plusieurs années, les services de P.A.GE participent au dispositif appelé Commission Locale d'Insertion Jeune (CLIJ) organisée par le service Veille Active Jeune qui regroupe différents acteurs locaux tels que Mission Locale, Club Prévention et l'Espace Santé Jeune... Cette instance a pour but d'examiner les demandes financières formulées par des jeunes âgés entre 17 et 25 ans afin qu'ils puissent réaliser leurs projets individuels et/ou besoins (formation, logement et/ou l'aide alimentaire). Lors de ces réunions, si nécessaire, les éducateurs et les chefs de services apportent une réflexion éducative dans le traitement des différentes demandes afin d'offrir une réponse adaptée à chaque situation.

Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) : La direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) est chargée de l'organisation de la justice des mineurs, en lien avec les autres directions du ministère de la Justice. Elle a pour objectif l'éducation et l'insertion des mineurs en conflit avec la loi mais également la protection des mineurs en danger.

Les équipes travaillent en étroite collaboration avec les éducateurs de la PJJ dans le but d'assurer un suivi conjoint pour notre public cible, qui comprend des jeunes confrontés à des problématiques liées à la justice. La souplesse de nos interventions nous permet de mener un travail éducatif complémentaire.

L'Espace Santé Jeune (ESJ) : l'espace santé jeune est un dispositif municipal gratuit destiné à la population âgée de 11 à 25 ans. Son équipe pluridisciplinaire, composée d'infirmières, de psychologues, d'écoutants et de médecins généralistes spécialisés en gynécologie, offre des services d'accueil, d'écoute et de consultations médicales confidentielles et anonymes pour aborder les questions relatives à la santé.

Conclusion

Le travail en partenariat est un des principes d'intervention de la prévention spécialisée. Connaître les politiques publiques en vigueur, les dispositifs qui en découlent, les acteurs et les différentes dynamiques institutionnelles et associatives du territoire, s'impose à l'équipe éducative.

Participer à toute instance partenariale locale concourant aux missions et être force de propositions d'actions concertées est primordiale.

Partager, avec d'autres, l'expertise d'une certaine jeunesse en difficulté et en rupture, permettre aux jeunes accompagnés d'utiliser les dispositifs de droit commun et coconstruire des réponses plurielles coordonnées répondant à leurs besoins, sont au cœur de la démarche professionnelle de l'équipe éducative.

Il existe deux types de partenariat :

- Le partenariat institutionnel (l'aide sociale à l'enfance, l'éducation nationale, les services du Département, les services de la Mairie, les collectivités…)

- Le partenariat opérationnel (Service jeunesse, centres sociaux culturels, les bailleurs, les associations de quartier, la réussite éducative, les associations caritatives, les associations intermédiaires d'insertion, les régies de quartier, les médiateurs…)

Le partenariat institutionnel est garanti par la direction. Le partenariat opérationnel, mis en œuvre par l'ensemble des éducateurs est sous la guidance et le pilotage des chefs de service.

Le partenariat s'articule autour de deux axes distincts :

Le premier axe concerne les accompagnements individuels (A.I) et/ou collectifs portant sur diverses thématiques telles que la scolarité, la santé, la prévention des conduites à risques, la justice, l'insertion professionnelle, l'accès aux droits et le soutien à la parentalité.

Le deuxième axe consiste en notre participation active à différentes instances de réflexions et de collaboration avec les partenaires de la Ville. L'équipe éducative contribue ainsi aux discussions et prises de décision relatives aux différents dispositifs tels que : la CLIJ, le FIJ, le GPDS, le CTL…

Il est à noter que, malgré l'un des principes de la prévention spécialisée qu'est la libre adhésion, certains jeunes nous sont orientés par les partenaires.

6. Organisation du service/organisation générale

Dans le but de favoriser un fonctionnement homogène et une bonne communication, des temps d'organisation, de réflexion commune et de régulation sont indispensables.

Organisation et fonctionnement :

En cas d'absence pour congés, formation ou arrêt maladie du cadre de service, l'intérim est assuré par un cadre de l'association (soit un chef de service ou le directeur)

6.1 Réunions

Les réunions d'équipe sont organisées une fois par semaine. Elles sont animées par le chef de service. Elles permettent :

- D'échanger sur l'actualité du service
- De coordonner les différentes actions
- De discuter des projets et de leurs bilans
- D'évoquer les futurs rendez-vous
- De planifier l'activité du service
- D'aborder les questions diverses

Les réunions sur les situations des jeunes ont lieu tous les 15 jours. Ces temps favorisent la connaissance des situations par l'équipe éducative. C'est un espace de réflexion commune autour des diverses situations évoquées.

La réunion institutionnelle de l'association a pour but l'information sur la vie institutionnelle et associative. Elle se veut lieu d'échange sur l'organisation du Service et de propositions pour la mise en place de projets et des moyens qu'ils nécessitent. C'est un espace vivant.

L'Assemblée Générale est un temps important de valorisation de l'activité des services et plus globalement de l'association avec une présentation du rapport d'activité par les équipes éducatives aux administrateurs, aux familles et aux partenaires.

Les séminaires éducatifs viennent renforcer la réflexion collective à propos de préoccupations qui, malgré des territoires différents, sont celles qui traversent notre public. Ces temps de travail ont pour but également l'harmonisation des pratiques professionnelles et des outils éducatifs.

La réunion de direction joue un rôle primordial dans la gestion, la prise de décisions et la communication. C'est un temps de réflexion et d'échanges entre la direction et les cadres de l'association.

6.2 Semaine type (exemple)

« La semaine type » comprend :

- Les accompagnements individuels
- Le travail de rue et/ou de la présence sociale
- Le travail administratif (écrits professionnels…)
- La réunion d'équipe
- Le travail partenarial

6.3 Formation et accueil de stagiaires

La formation est un outil indispensable pour tout service. Le souhait de formation continue du salarié est interrogé lors des entretiens d'évaluation avec les chefs de services. Ces entretiens se déroulent tous les ans.

<u>Formation individuelle</u>

Tous les deux ans ont lieu les entretiens professionnels avec le directeur et le chef de service afin de faire le point sur les besoins en formation du service et les souhaits de chaque éducateur. Cette démarche s'inscrit dans une politique globale de développement de compétences dans l'association.

<u>Formation collective</u>

L'association propose régulièrement à l'ensemble du personnel des formations collectives.

L'association P.A.GE privilégie une démarche collective et participative en mettant en place des séminaires éducatives favorisant la réflexion et les échanges concernant des thématiques liées à la Prévention Spécialisée et/ou à l'harmonisation des pratiques professionnelles.

Accueil des stagiaires

L'association P.A.GE participe, à son échelle, à la formation des futurs éducateurs spécialisés. Ainsi, depuis 2023, l'association est conventionnée avec le centre de formation CEMEA afin de contribuer à l'acquisition des compétences des futurs travailleurs sociaux. Le service de Colombes est donc amené à accueillir des stagiaires.

6.4 GAPP

Depuis 2022, une nouvelle psychologue accompagne les équipes sur une fréquence d'une fois toutes les 6 semaines. De formation de psychologue du travail et psychologue clinicienne, elle développe une approche transversale et centrée sur le travail d'accompagnent des usagers. En effet, nous avons opté pour le rassemblement des trois services sur les séances avec possibilité de travailler en petit ateliers si besoin et selon les thématiques.

Elle propose

- Animation de groupes de paroles des professionnels
- Consultation individuelle : directeur, chefs de service, éducateurs
- Analyse de situation de dérives violentes internes ; groupes de parole ; débriefing post événement traumatogène
- Analyse de situations dégradées et remédiation

6.5 Continuité de service

Dans un souci de continuité de service, les services sont organisés de façon à ce que minimum deux professionnels soient toujours présents sur le territoire tout au long de l'année.

Les 3 services de P.A.GE sont ouverts du lundi au vendredi. Les horaires varient en fonction de l'activité du service. Afin de mieux nous adapter aux besoins du public, les éducateurs sont également présents en soirée et parfois le week-end.

6.6 Organisation du temps de travail (outils éducatifs, outils de communication, logistique…)

Pour une meilleure organisation et une visibilité de la présence et des missions à accomplir, les éducateurs élaborent un planning prévisionnel d'équipe chaque semaine sur lequel figure :

- Les plages horaires fixes de réunions (internes et de partenariats) ;
- Les activités prévues ;
- Le travail de rue ;
- Les accompagnements ;

Ceci avec une souplesse permettant de réagir aux événements du quotidien ou exceptionnels (accompagnement individuel, urgence, rixes). Une organisation de travail qui répond aux besoins des populations dans le respect des droits des salariés.

De plus, chaque semaine, les éducateurs réalisent leur planning réalisé individuel répertoriant les horaires réalisés.

Outils éducatifs

En 2022, sous l'impulsion de l'équipe de direction, des séminaires éducatifs ont été réalisés.

Ces séminaires avaient pour objectif l'harmonisation des pratiques et des outils éducatifs.

Dans le cadre d'une action collective ou d'un projet éducatif :

- La fiche projet et la fiche bilan
- L'autorisation parentale
- L'autorisation de droit à l'image
- La fiche sanitaire de liaison (pour les séjours)
- Le contrat d'engagement jeune (pour les chantiers)
- Le protocole chantiers
- Le protocole séjours éducatifs

Dans le cadre du TDR :

- La fiche de travail de rue

Dans le cadre d'un accompagnement individuel :

- Le dossier jeune comprenant les différentes informations sur l'accompagnement.

Les éducateurs ont également un agenda collectif.

En 2024, tous ces outils seront dématérialisés avec la mise en place du logiciel TRAJECT.

Logistique

Chaque équipe dispose d'un local situé sur leur territoire d'intervention. Dans les locaux, des ordinateurs sont à disposition des éducateurs et des jeunes pour des démarches administratives.

Des travaux de mise aux normes électriques et de réfection en peinture ont été réalisés sur les trois sites en 2022.

Le parc informatique a été renouvelé en 2023 sur chaque site avec : un ordinateur pour le chef de service, des ordinateurs de bureau pour les éducateurs ainsi qu'un PC portable pour les réunions et deux postes informatique pour les jeunes.

Chaque éducateur ainsi que les chefs de services disposent d'une téléphone portable individuel et d'une adresse mail individuelle.

Outils de communication

L'association P.A.GE a souhaité réfléchir à des outils de communication. Ainsi, sont disponibles :

- Une plaquette à destination des différents partenaires qui explicitent les missions du service ;
- Une carte de visite individuelle à destination du public et des partenaires sur laquelle sont indiqués les noms ; prénoms, numéros téléphones professionnels, adresse mail de chaque professionnel ainsi que l'adresse du local ;
- Une plaquette à destination des jeunes et familles rencontrés dans les différents lieux d'intervention (livret d'accueil) ;
- Un kakémono/roll up pour les évènements extérieurs (forum des associations, forum de l'emploi…)

La création d'un site d'internet est en réflexion afin de communiquer et de valoriser les actions.

7. Ressources nécessaires

7.1 Matériel : Équipements, locaux, véhicules, etc.

Les locaux

Les différents locaux des 3 services sont composés d'une pièce commune pour les réunions d'équipe, d'une pièce pour les entretiens individuels avec les jeunes, un bureau pour les éducateurs et un bureau pour le chef de service.

Véhicules

Chaque équipe dispose d'un véhicule de service de type Kangoo utilisé pour les différents déplacements professionnels et parfois l'accompagnement physique des jeunes. Il est à noter que, pour travailler l'autonomie des jeunes, les éducateurs favorisent les déplacements en transport.

Un véhicule de neuf places est également disponible pour les 3 services pour les déplacements de groupes (séjours éducatifs, activités collectives…).

Un véhicule de service du siège est disponible pour les déplacements des cadres.

7.2 Financement : Budget prévisionnel et sources de financement (subventions publiques etc.).

Nos financements

- ✓ Subvention de la Direction Famille Enfance Jeunesse (D.F.E.J.) du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine par lequel nous sommes habilités.
- ✓ Financement complémentaire et conjoncturel au gré des projets (financement par les bailleurs sociaux dans le cadre de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ou autres…)

8. Évaluation et suivi

8.1 Méthodes d'évaluation (audit interne et externe, contrôle interne, évaluation unique…)

Durant le premier semestre 2021, l'Association a fait l'objet d'un audit ordonné par le Conseil départemental dont le pré-rapport a été transmis à la mi-septembre, et le rapport définitif en décembre 2021.
Les injonctions et préconisations émises constituent des orientations claires qui sont intégrées dans le projet associatif de l'association :

- Amélioration des contrôles internes opérés par le bureau du Conseil d'administration

- Amélioration des contrôles et process internes opérés par l'équipe de direction

- Recrutement et pérennisation des effectifs

- Réinvestissement physique des territoires d'intervention par les équipes éducatives

- Augmentation notable de l'activité (accompagnements individuels, présence sociale, travail de rue, actions collectives) à destination exclusivement du public de la prévention spécialisée

- Redynamisation et développement des actions partenariales.

De ce fait, les différentes actions mises en place par les services visent à répondre à ces injonctions et préconisations.

Evaluation externe

Chaque année, l'équipe éducative établit un **rapport d'activité** qui présente le travail et les actions effectuées durant l'année. De plus, **des données statistiques** sont réalisées donnant une description quantitative de la population accompagnée par les éducateurs et des problématiques traitées. Ces documents cités ci-dessus sont envoyés au Département.

De plus, tous les 5 ans, une évaluation unique, mandatée par le Département a lieu.

Le contrôle interne

Tous les ans, a lieu **l'entretien d'évaluation professionnelle** qui permet à l'employeur d'évaluer les compétences professionnelles du salarié. Ce temps d'échange permet de faire le bilan de l'année, de fixer les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour l'année suivante.

Par ailleurs, des points trimestriels sont réalisés avec les éducateurs de manière individuelle.

Il est à noter, que chaque trimestre, les équipes présentent au conseil d'administration de P.A.GE un bilan trimestriel de l'activité des services.

En amont, un point d'étape trimestrielle est effectué avec la direction pour chaque service.

Ces étapes sont cadrées par un rétroplanning.

8.2 Perspectives d'amélioration

Il s'avère essentiel de renforcer une démarche d'évaluation continue de l'action éducative engagée. La mise en place d'entretiens formalisés, réalisés par le responsable du service avec chacun des éducateurs une fois par trimestre, renforcera l'évaluation continue des pratiques professionnelles. Ainsi, évaluer, à l'échelle individuelle, le déploiement de l'action éducative mais aussi permettre à chaque éducateur d'aborder les difficultés rencontrées et soutenir les professionnels dans leur technicité seront autant d'objectifs poursuivis.

Dans cette même optique, l'association P.A.GE se dotera d'un logiciel informatique spécifique créé pour et par les professionnels de la prévention spécialisée : TRAJECT. Cet outil permettra de rendre compte, de manière plus efficiente, de tous les aspects du travail en prévention spécialisée, d'en produire une analyse afin de communiquer de manière plus objective notre activité au département et aux partenaires.

Le développement du partenariat et son conventionnement est et restera une priorité pour l'association P.A.GE.

9. Communication et sensibilisation

9.1 Stratégie de communication pour informer la communauté locale sur le service

Pour valoriser et rendre visible le travail des éducateurs, il est devenu essentiel de communiquer, faire des retours d'expérience, de créer un site internet, de réaliser des supports photographiques et vidéos mais aussi de participer aux différents évènements permettant d'informer les habitants sur les actions de l'association et ses missions : le forum des associations, les animations de la ville…

9.2 Sensibilisation des jeunes et de leurs familles

L'objectif des éducateurs de P.A.GE est de pouvoir présenter les missions du service à un grand nombre de jeunes et familles. Ainsi des plaquettes d'informations sont distribuées dans les structures et mis à disposition chez les partenaires.

10. Plan d'action

10.1 Plan d'action concret de mise en œuvre du projet

Concernant les ressources humaines, nous souhaitons inscrire le personnel dans une démarche de formation continue afin de leur permettre de s'adapter aux évolutions des besoins et des problématiques et de fait, de tendre vers une démarche de recherche constante de qualité dans l'accompagnement avec le jeune en l'assurant du respect de ses droits et libertés.

Notre objectif est de « faire pour » mais surtout « faire avec » les jeunes dans l'accompagnement éducatif et social afin de favoriser la participation active dans un projet individualisé et soutenir leur émancipation et leur citoyenneté.

Pour le partenariat, nous devons renouer et consolider des liens forts avec les partenaires et développer les capacités collectives de coopération en mettant en place une organisation de travail en réseau pour collaborer de manière dynamique et opérationnelle.

Concernant le travail de rue, nous allons proposer des binômes par secteur sur chaque site afin de développer le réseau et renforcer les références. Nous élaborerons des stratégies définies avec des objectifs dans un plan annuel de chaque équipe selon les enjeux et priorités du territoire, concertés en interne et avec les partenaires.

Pour finir, nous poursuivrons notre démarche d'innovation dans les supports, dans les outils, dans les méthodes d'intervention pour toujours plus de pertinence dans cette démarche éducative originale qu'est la Prévention Spécialisée.

	Ressources humaines	**Vie des services**	**Logistique**
Court terme	Stabiliser les équipes	Mise en place du logiciel Traject Portes ouvertes pour les habitants du quartier et partenaires « la journée de la Prèv »	
Moyen terme	Formation continue des professionnels Mise en place d'une veille informative Proposer la création d'un poste de « psychologue de rue » inter sites	Dynamiser le partenariat et rechercher de nouveaux partenaires répondant aux problématiques des jeunes Mise en place d'outils de communication avec les partenaires (fiche navette) Création des CVS sur chaque site	Renforcer la communication de l'Association (site web)
Long terme	Développer les équipes éducatives sur les secteurs en tension	Mise en œuvre des pratiques éducatives innovantes et création d'outils éducatifs au service des besoins des jeunes	Déménagement du siège administratif pour dissocier de l'activité éducative et renforcer la visibilité Changement de locaux pour Asnières et Colombes afin d'accueillir d'avoir des salles dédiées à l'accueil de groupe de jeunes

Conclusion

L'association P.A.GE souhaite réaffirmer son engagement dans l'accompagnement des jeunes et familles d'Asnières, de Gennevilliers et de Colombes.

Ainsi, pour faire face à la complexité des situations vécues par le public de la Prévention Spécialisée, celle-ci ne peut le faire efficacement que parce qu'elle dispose :

- D’un portage politique (orientations du département, adhésion des villes, projets associatifs) qui articule le développement des solidarités
- D’une expérience inscrite dans la durée avec des réseaux locaux de partenaires travaillant, pour certains, de longue date avec elle permettant d’associer les actions sur les différents fronts (soutien scolaire, insertion professionnelle, famille, tissu social, cadre de vie des quartiers…)

Nous serons attentifs, dans le cadre de la mise en œuvre du projet de service, à rendre compte de notre action et de nos activités afin de les rendre lisibles ; d’en mesurer les effets et la pertinence ; d’adapter les réponses à l’évolution des problématiques ; d’être à l’écoute de l’émergence des nouveaux besoins socio-éducatifs.
L’un de nos objectifs est de pouvoir démontrer :

« en quoi les actions de prévention spécialisée produisent de la sécurité en réduisant les obstacles psychosociaux par l’entrée d’une fraction de jeunes dans les dispositifs de droit commun »

et « par quel chemin et grâce à quel travail les actions de première ligne de prévention spécialisée contribuent à prévenir la désocialisation et le développement du sentiment d’exclusion »…

Démarche de renouvellement du projet de service

Phase d'évaluation :

- **Août 2023** : Repérage des caractéristiques, des évolutions (données froides) et des besoins du public (comparatif à faire avec N-1/N-2) (6h) (Données INSEE, CAF et recueil de l'expertise d'usage des habitants, usagers, des partenaires locaux via des entretiens, l'aller vers…)
- **Septembre 2023** : Présentation des données froides et échanges avec les éducateurs (4h) (séance de travail collective)
- **Septembre/Octobre 2023** : Evaluation interne avec les éducateurs (2 séances collectives de 4h soit 8h)
- **Décembre 23/Janvier 2024** : Evaluation externe avec les partenaires (entretiens individuels)

Phase d'analyse diagnostic

- **Octobre/Novembre 2023** : Analyse de l'évaluation (8h)
- **Novembre/Décembre 2023 :** Détermination des orientations, des valeurs, des objectifs, projets/actions avec les équipes éducatives (8h par site)
- **Décembre 23/Janvier 2024 :** Rencontre/Echanges avec les partenaires (propositions et perspectives via des entretiens individuels)
- **Janvier 2024 :** Rencontre/Echanges avec les parents et jeunes accompagnés (propositions et perspectives) : séance collective de 2h par site

Phase d'écriture du nouveau projet de service : de octobre 2023 à mars 2024 (48h)

Séance de travail en réunion de cadres : 20h

Phase de validation du nouveau projet de service : avril 2024 (16h)

- **Avril 2024 :** Rencontre échange avec des parents et des jeunes par site : validation des objectifs et actions
- **Avril 2024 :** Séminaire éducatif de présentation du projet aux équipes éducatives (échanges et validation**)**
- **Avril 2024 :** Conseil d'Administration de validation du Projet de service

Présentation du Projet de Service 2024- 2029 : partenaires, familles et jeunes (9h)

- **Rentrée 2024 (octobre) :** Réunion publique de présentation du Projet de Service 2024- 2029 : partenaires, familles et jeunes